Quatre-vingt-quatrième année. — N° 66. Le Numéro : 15 francs. Samedi 15 Mars 1952.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS	LOIS ET DÉCRETS			Débats de l'Assemblée nationale	Débats du Conseil de la République	Débats de l'Assemblée de l'Union française	Avis et Rapports du Conseil économique	ÉDITION COMPLÈTE		
Compte Chèque postal : 9063.13, Paris	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS
	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS
Métropole et France d'outre-mer .	3.450	1.800	950	800	600	400	250	5.000	2.800	1.600
Etranger	6.600	3.400	1.750	2.100	1.600	800	450	12.500	6.550	3.500

L'Edition des LOIS ET DÉCRETS comprend : les textes des lois, décrets, arrêtés, circulaires, avis, communications, informations et les annonces. Les tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

L'Edition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée nationale, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des DÉBATS DU CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE comprend le compte rendu *in extenso* des séances du Conseil de la République, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée de l'Union française et la table annuelle.

L'Edition des AVIS ET RAPPORTS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE comprend les avis et rapports du Conseil économique et la table annuelle.

L'Edition COMPLÈTE comprend : outre l'Édition des Lois et Décrets et les Éditions des Débats de l'Assemblée nationale, du Conseil de la République et de l'Assemblée de l'Union française, les Avis et Rapports du Conseil économique, les Documents parlementaires et administratifs publiés en annexes. Toutes les Tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7e

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 20 FRANCS

Les abonnements au *Journal officiel* partent des 1er et 16 de chaque mois. Envoyer le montant net en un mandat-poste, chèque ou chèque postal (compte courant n° 9063-13 Paris).

SOMMAIRE

Décret du 14 mars 1952 portant nomination de membres du Gouvernement (p. 2995).

LOIS

Loi n° 52-306 du 14 mars 1952 approuvant deux conventions conclues entre le ministre des finances et le gouverneur de la Banque de France (p. 2995).

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

Remises de lettres de créance (p. 2996).

DECRETS, ARRETES ET CIRCULAIRES

Présidence du conseil.

Décret n° 52-307 du 14 mars 1952 abrogeant le décret n° 51-1010 du 25 août 1951 portant transfert d'attributions au ministre de l'information (p. 2996).

Décret n° 52-308 du 14 mars 1952 portant délégation d'attributions au secrétaire d'Etat à la présidence du conseil (p. 2996).

Arrêtés portant nomination et acceptation de démission d'élèves de l'école nationale d'administration (p. 2996).

Ministère de la justice.

Arrêtés portant promotion, mutations et rapportant les dispositions d'un précédent arrêté (administration pénitentiaire) (p. 3000).

Ministère des affaires étrangères.

Arrêté du 5 mars 1952 modifiant l'arrêté du 23 juin 1950, modifié, relatif à la composition du comité technique paritaire des affaires allemandes et autrichiennes (p. 2996).

Ministère de l'intérieur.

Décret du 11 mars 1952 portant homologation de décisions adoptées par l'assemblée algérienne au cours de ses sessions extraordinaire de janvier 1952 et ordinaire de février-mars 1952 (p. 2997).

Décret du 14 mars 1952 portant convocation en session ordinaire du conseil général de la Seine (p. 2997).

Décret du 14 mars 1952 portant délégation de signature (p. 2997).

Ministère de la défense nationale.

Citation à l'ordre de l'armée (p. 2997).

Décret portant concession de la médaille militaire (rectificatif) (p. 2997).

Décret portant nomination au grade de sous-lieutenant de réserve (année de l'air) (rectificatif) (p. 2997).

Arrêté du 26 février 1952 relatif à l'institution des régies d'avances des établissements, services ou formations militaires relevant du secrétariat d'Etat à l'air (p. 2998).

Arrêté du 5 mars 1952 portant transfert de crédits du budget de la défense nationale au budget des travaux publics, des transports et du tourisme (I. — Aviation civile et commerciale) (p. 2998).

Arrêté du 5 mars 1952 portant remise de débet (p. 2999).

Arrêté portant nomination d'un régisseur d'avances (p. 2999).

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

Arrêtés portant mise en disponibilité et acceptations de démission (personnels civils extérieurs de la guerre) (p. 2999).

Décisions portant admissions à la retraite (armée de l'air, active) (rectificatifs) (p. 2999).

Liste de véhicules réquisitionnés pouvant être réclamés par leurs anciens propriétaires (p. 2999).

Ministère des finances et des affaires économiques.

Décret du 14 mars 1952 portant délégations de signature (p. 3000).

Arrêté portant promotions (expansion économique à l'étranger) (p. 3000).

Ministère de l'éducation nationale.

Arrêté du 28 février 1952 portant création d'un diplôme de chirurgien dentiste de l'université de Toulouse (p. 3001).

Arrêté du 5 mars 1952 modifiant l'arrêté du 16 septembre 1948 relatif au certificat d'études littéraires générales (p. 3001).

Arrêtés portant nominations et admission à la retraite (architecture et bibliothèques) (p. 3001).

ENSEIGNEMENT TECHNIQUE, JEUNESSE ET SPORTS

Arrêté du 5 mars 1952 portant création d'une commission administrative paritaire auprès de la direction de l'enseignement technique (p. 3001).

Ministère des travaux publics, des transports et du tourisme.

Arrêté du 4 mars 1952 approuvant le budget supplémentaire du port autonome du Havre pour l'exercice 1950 (p. 3001).

Ministère de l'industrie et du commerce.

Arrêtés déclarant d'utilité publique les travaux de construction de lignes de transport et de distribution d'énergie électrique (rectificatifs) (p. 3002).

Décision désignant un ingénieur en chef chargé de centraliser l'instruction d'une demande de concession de transport de gaz dans le Sud-Ouest de la France (p. 3002).

Ministère de la France d'outre-mer.

Arrêté du 3 mars 1952 portant remise de débet (p. 3002).

Tour de service outre-mer des fonctionnaires civils appartenant aux cadres régis par décret (additif et rectificatif) (p. 3002).

Ministère du travail et de la sécurité sociale.

Arrêté du 1er mars 1952 portant dissolution du conseil d'administration de la caisse d'allocations familiales de la Dordogne (p. 3003).

Ministère de la reconstruction et de l'urbanisme.

Arrêté du 5 mars 1952 portant création du service municipal du logement à Saint-Juéry (Tarn) (p. 3004).

Ministère des anciens combattants et victimes de la guerre.

Arrêtés du 13 mars 1952 portant délégations de signature (p. 3003).

Ministère de la santé publique et de la population.

Arrêtés du 18 février 1952 relatifs au budget additionnel, pour l'exercice 1951, et au budget primitif, pour l'exercice 1952, du sanatorium national Vancauwenberghe, à Zuydcoote (Nord) (p. 3003).

Arrêté portant admission à la retraite (inspection de la santé) (p. 3003).

Ministère des postes, télégraphes et téléphones.

Arrêtés portant nominations, titularisations, réintégrations et détachement (services extérieurs) (p. 3004).

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

Assemblée nationale. — Ordre du jour. — Réunion de commission du vendredi 14 mars 1952. — Convocation de la conférence des présidents (p. 3004).

Conseil de la République. — Ordre du jour. — Convocations de commissions (p. 3005).

INFORMATIONS RELATIVES A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Ordre du jour. — Réunion de commission du jeudi 13 mars 1952. — Convocations de commissions. — Avis de concours pour l'emploi d'administrateur des services de l'Assemblée de l'Union française (p. 3006).

INFORMATIONS RELATIVES AU CONSEIL ECONOMIQUE

Convocations de commissions (p. 3007).

AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

PRÉSIDENCE DU CONSEIL

Avis relatif à l'édition et à la mise en vente de publications officielles de la présidence du conseil (direction de la documentation) (p. 3008).

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Avis de concours pour le recrutement d'un inspecteur stagiaire des instruments de mesure au Maroc (p. 3008).

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE

Avis de concours pour le recrutement de personnel militaire féminin de l'armée de l'air (p. 3009).

MINISTÈRE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

Sociétés étrangères d'assurances: Avis d'agrément d'un représentant responsable (p. 3009).

Avis aux importateurs de pommes de terre primeurs originaires et en provenance d'Espagne (p. 3009).

Machines à timbrer: Autorisations et retraits (p. 3010).

Statistique mensuelle des vins et cidres (février 1952) (p. 3012).

Tableau comparatif, en valeur et en tonnage, des importations et des exportations (p. 3016).

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Avis aux détenteurs de sacs appartenant à l'office national interprofessionnel des céréales (p. 3020).

Annonces (p. 3021).

DEBATS PARLEMENTAIRES

(PUBLICATIONS SPÉCIALES VENDUES SÉPARÉMENT)

N° 28 A. N.

Assemblée nationale. — Compte rendu *in extenso* des débats du vendredi 14 mars 1952. — Questions écrites. — Réponses des ministres aux questions écrites (p. 1307).

Décret du 14 mars 1952
portant nomination de membres du Gouvernement.

Le Président de la République,

Vu les articles 45 et 46 de la Constitution de la République française;

Vu le décret du 8 mars 1952 portant nomination des membres du Gouvernement;

Vu la communication à lui adressée le 14 mars 1952 par laquelle M. Antoine Pinay lui fait connaître les noms de membres du Gouvernement qu'il a choisis,

Décrète:

Art. 1er. — Sont nommés:

	MM.
Secrétaire d'Etat à la présidence du conseil	**Guy PETIT.**
Secrétaire d'Etat aux affaires étrangères	**Maurice SCHUMANN.**
Secrétaire d'Etat au budget	**JEAN-MOREAU.**
Secrétaire d'Etat aux affaires économiques	**Tony REVILLON.**
Secrétaire d'Etat à l'éducation nationale	**André CORNU.**
Secrétaire d'Etat à l'enseignement technique, à la jeunesse et aux sports	**Jean MASSON.**
Secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer.	**Louis-Paul AUJOULAT.**

Art. 2. — Le présent décret sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 14 mars 1952.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:
Le président du conseil des ministres,
ANTOINE PINAY.

Le ministre de l'intérieur,
garde des sceaux, ministre de la justice par intérim,
CHARLES BRUNE.

LOIS

LOI n° 52-306 du 14 mars 1952 approuvant deux conventions conclues entre le ministre des finances et le gouverneur de la Banque de France (1).

L'Assemblée nationale et le Conseil de la République ont délibéré,

L'Assemblée nationale a adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit:

Art. 1er. — Est approuvée la première convention ci-annexée passée, le 13 mars 1952, entre le ministre des finances et le gouverneur de la Banque de France et relative à une avance en or consentie par l'institut d'émission au fonds de stabilisation des changes.

Art. 2. — Est approuvée, par dérogation temporaire aux dispositions de l'article 1er du décret-loi du 17 juin 1938, la deuxième convention ci-annexée passée, le 13 mars 1952, entre le ministre des finances et le gouverneur de la Banque de France et relative à des opérations d'achat de bons du Trésor.

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 14 mars 1952.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:
Le président du conseil des ministres,
ministre des finances et des affaires économiques,
ANTOINE PINAY.

Loi n° 52-306. TRAVAUX PRÉPARATOIRES (1)

Assemblée nationale:
Projet de loi n° 2913;
Discussion et adoption le 13 mars 1952 (L. n° 269).

Conseil de la République:
Transmission n° 128, année 1952;
Rapport de M. Berthoin, au nom de la commission des finances, n° 130, année 1952;
Discussion et adoption de l'avis le 13 mars 1952 (A. n° 50, année 1952).

Assemblée nationale:
Acte pris de l'avis conforme le 14 mars 1952 (L. n° 270).

PREMIERE CONVENTION

Entre les soussignés: M. Antoine Pinay, président du conseil, ministre des finances et des affaires économiques, agissant au nom de l'Etat,

D'une part;

Et M. Wilfrid Baumgartner, gouverneur de la Banque de France, dûment autorisé par délibération du conseil général de la Banque de France en date du 13 mars 1952,

D'autre part,

il a été convenu ce qui suit:

Article 1er.

La Banque de France prêtera au fonds de stabilisation des changes un poids d'or équivalent à 22.246,772 kg d'or fin, correspondant au nouvel acompte qui lui est attribué ce jour à titre de restitution d'or, en exécution de l'acte final de la conférence de Paris sur les réparations en date du 14 janvier 1946.

Article 2.

Le prêt visé à l'article 1er sera remboursable en or dans le délai maximum d'un an. Le fonds de stabilisation des changes aura la faculté de le rembourser par anticipation, en totalité ou en partie, notamment au moyen des montants en or ou en devises convertibles en or qu'il pourra recevoir de l'Union européenne des payements en application de l'article 11 de l'accord du 19 septembre 1950 sur l'établissement de l'Union, ou de toute disposition qui pourrait être substituée audit article 11.

L'or remboursé par le fonds de stabilisation des changes sera versé à l'encaisse de la Banque de France.

Article 3.

Le prêt prévu à l'article 1er sera inscrit pour un montant calculé sur la base de 393.396,50 F par kilogramme de fin à une ligne spéciale de l'actif du bilan de la Banque de France.

Article 4.

La présente convention est dispensée des droits de timbre et d'enregistrement.

Fait en double exemplaire, à Paris, le 13 mars 1952.

Le président du conseil,
ministre des finances et des affaires économiques,
Signé: ANTOINE PINAY.

Le gouverneur de la Banque de France,
Signé: BAUMGARTNER.

DEUXIEME CONVENTION

Entre les soussignés: M. Antoine Pinay, président du conseil, ministre des finances et des affaires économiques, agissant au nom de l'Etat,

D'une part;

Et M. Wilfrid Baumgartner, gouverneur de la Banque de France, dûment autorisé par délibération du conseil général de la Banque de France en date du 13 mars 1952,

D'autre part,

il a été convenu ce qui suit:

Article 1er.

Après remboursement des bons du Trésor à l'échéance du 20 mars 1952 achetés en application de la convention du 29 février 1952, la Banque de France acceptera de traiter, au profit du Trésor public et à concurrence d'un montant maximum de 25 milliards de francs, des opérations d'achats de bons du Trésor venant à échéance le 15 mai 1952.

Article 2.

Les opérations d'achats visées à l'article 1er ci-dessus ne seront pas retenues pour le calcul de la circulation productive définie par l'article 166 des statuts codifiés, les agios correspondants devant en totalité être affectés à l'atténuation, au bilan de la banque, du poste « Bons négociables de la caisse autonome d'amortissement ».

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

Article 3.

La présente convention entrera en vigueur dès la promulgation de la loi en approuvant les termes et portant dérogation temporaire aux dispositions de l'article 1er du décret-loi du 17 juin 1938.

Article 4.

La présente convention est dispensée des droits de timbre et d'enregistrement.

Fait en double exemplaire, à Paris, le 13 mars 1952.

Le président du conseil,
ministre des finances et des affaires économiques,
Signé: ANTOINE PINAY.

Le gouverneur de la Banque de France,
Signé: BAUMGARTNER.

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

Remises de lettres de créance.

Le Président de la République a reçu:

Le mardi 11 mars 1952, à dix heures quarante, Son Excellence M. le docteur Gonzalo Escudero, qui lui a remis les lettres de créance l'accréditant en qualité d'ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de l'Equateur en France;

A onze heures vingt, Son Excellence M. Habid Ibrahim Rahimtoola, qui lui a remis les lettres de créance l'accréditant en qualité d'ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire du Pakistan en France;

A midi, Son Excellence Fitaurari Tafassa Habt Mikael, qui lui a remis les lettres de créance l'accréditant en qualité d'ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de l'Ethiopie en France.

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

PRESIDENCE DU CONSEIL

Décret n° 52-307 du 14 mars 1952 abrogeant le décret n° 51-1040 du 25 août 1951 portant transfert d'attributions au ministre de l'information.

Le président du conseil des ministres,

Vu l'ordonnance n° 45-1464 du 3 juillet 1945 subordonnant à un visa la représentation et l'exportation des films cinématographiques;

Vu la loi n° 45-01 du 24 novembre 1945 relative aux attributions des ministres et à l'organisation des ministères;

Vu le décret n° 47-248 du 6 février 1947 plaçant les questions relatives à la radiodiffusion dans les attributions du président du conseil des ministres;

Le conseil d'Etat entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Le décret n° 51-1040 du 25 août 1951, portant transfert d'attributions au ministre de l'information, est abrogé.

Art. 2. — Le président du conseil des ministres assurera l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 14 mars 1952.

ANTOINE PINAY.

Décret n° 52-308 du 14 mars 1952 portant délégation d'attributions au secrétaire d'Etat à la présidence du conseil.

Le président du conseil des ministres,

Vu le décret du 6 février 1947 plaçant les questions relatives à la radiodiffusion dans les attributions du président du conseil des ministres;

Vu le décret du 17 novembre 1947 transférant au président du conseil des ministres certaines attributions relatives à la presse;

Vu le décret du 8 mars 1948 portant transfert d'attributions et modifiant le décret du 3 juillet 1945 portant règlement d'administration publique pour l'application de l'ordonnance du 3 juillet 1945 ayant pour objet de subordonner à un visa la représentation et l'exportation des films cinématographiques;

Vu le décret du 8 mars 1952 portant nomination des membres du Gouvernement,

Décrète:

Art. 1er. — M. Raymond Marcellin, secrétaire d'Etat à la présidence du conseil représente le président du conseil des ministres auprès des assemblées.

Art. 2. — M. Raymond Marcellin exerce, par délégation du président du conseil, les attributions dévolues à celui-ci en matière de radiodiffusion et de télévision par le décret du 6 février 1947, ainsi qu'en matière de presse par le décret du 17 novembre 1947.

Dans les mêmes conditions, il est chargé des actualités cinématographiques et exerce les attributions prévues par l'ordonnance du 3 juillet 1945 susvisée et par les décrets pris pour son application.

Art. 3. — M. Raymond Marcellin reçoit délégation générale et permanente du président du conseil des ministres pour signer en son nom dans la limite des attributions susvisées tous arrêtés et décisions. Il contresigne les décrets relatifs aux mêmes attributions.

Il peut lui-même déléguer sa signature dans les conditions prévues au décret du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer par arrêté leur signature.

Art. 4. — Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 14 mars 1952.

ANTOINE PINAY.

Ecole nationale d'administration.

Par arrêté en date du 5 mars 1952, MM. Philippe Cherdieu et Bernard Zimmern sont nommés en qualité d'élève à l'école nationale d'administration à compter du 1er octobre 1952.

Les intéressés seront affectés à la section d'administration économique et financière et suivront l'enseignement donné à la promotion issue des concours d'octobre 1952.

Par arrêté du 5 mars 1952, la démission d'élève de l'école nationale d'administration, présentée par M. Georges Vincelot, est acceptée à compter du 1er janvier 1952.

Par arrêté du 5 mars 1952, la démission d'élève de l'école nationale d'administration, présentée par MM. Bramaud du Boucheron (Pierre) et Mallet (Jacques), est acceptée à compter du 1er février 1952.

Les intéressés seront soumis aux obligations prévues par l'article 29 du décret n° 45-2288 du 9 octobre 1945.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

Modification à l'arrêté du 23 juin 1950, modifié, relatif à la composition du comité technique paritaire des affaires allemandes et autrichiennes.

Le ministre des affaires étrangères et le secrétaire d'Etat chargé de la fonction publique,

Vu l'arrêté du 23 juin 1950 portant création d'un comité technique paritaire au ministère des affaires étrangères;

Vu les arrêtés du 13 octobre 1950 et du 23 octobre 1951 portant modification de l'arrêté susvisé du 23 juin 1950;

Vu l'avis du comité technique paritaire,

Arrête:

Art. 1er. — L'article 3 de l'arrêté du 23 juin 1950, modifié par les arrêtés du 13 octobre 1950 et du 23 octobre 1951, est à nouveau modifié ainsi qu'il suit:

« *Art.* 3. — La composition du comité technique paritaire est fixée comme suit:

« Cinq représentants de l'administration:

« Le directeur général du personnel ou son représentant, président;

« Le directeur des services des affaires allemandes et autrichiennes ou son représentant;

« Le haut commissaire de la République française en Allemagne ou son représentant;

« Le haut commissaire de la République française en Autriche ou son représentant;

« Un membre désigné par le haut commissaire de la République française en Allemagne;

« Cinq représentants du personnel pour l'ensemble des services de Paris, d'Allemagne et d'Autriche ».

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 5 mars 1952.

Le ministre des affaires étrangères,

Pour le ministre des affaires étrangères et par délégation:

Le directeur du personnel,

RAYMOND BOUSQUET.

Le secrétaire d'Etat chargé de la fonction publique,

Pour le secrétaire d'Etat et par délégation:

Le directeur de cabinet,

PIERRE-MARCEL THEIL.

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Décret du 11 mars 1952 portant homologation de décisions adoptées par l'assemblée algérienne au cours de ses sessions extraordinaire de janvier 1952 et ordinaire de février-mars 1952.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'intérieur,

Vu les avis du ministre du budget, du ministre de la marine marchande, du ministre des travaux publics, des transports et du tourisme, du ministre de l'agriculture et du ministre du travail et de la sécurité sociale,

Vu les articles 15 et 16 de la loi du 20 septembre 1947 portant statut organique de l'Algérie;

Vu le décret n° 48-1115 du 19 juillet 1948 portant règlement d'administration publique pour l'application des articles 13, 15 et 16 de la loi du 20 septembre 1947;

Vu les transmissions en date des 23, 29 janvier, 1er et 21 février 1952 faites par le président de l'assemblée algérienne au gouverneur général de l'Algérie,

Décrète:

Art. 1er. — Sont homologuées les décisions suivantes adoptées par l'assemblée algérienne:

Décision tendant à l'affiliation au régime de la caisse générale des retraites de l'Algérie de nouvelles catégories de personnels;

Décision tendant à la modification de la décision n° 51-011 relative à la taxe sur les transports routiers et concernant les majorations fiscales pour les entreprises de transport public qui ne sont pas au bénéfice d'un cahier des charges.

Décision tendant à proroger les délais concernant:

1° La mise en concordance des statuts des coopératives agricoles avec les dispositions du décret du 8 janvier 1947;

2° Certaines dispenses de droits de timbre et d'enregistrement accordées aux coopératives agricoles;

Décision tendant à modifier l'article 12 de la décision n° 51-020 de l'assemblée algérienne portant fixation des voies et moyens applicables au budget et au plan d'investissements de l'Algérie pour l'exercice 1951-1952, homologuée par décret du 5 mai 1951;

Décision portant modification des articles 11 et 21 du décret n° 47-78 du 15 janvier 1947 relatif au crédit populaire en Algérie;

Décision tendant à réprimer les fraudes dans la vente des objets en écaille, ivoire, ambre et écume;

Décision tendant au relèvement du plafond des cotisations en matière d'assurances sociales et d'allocations familiales.

Art. 2. — Le ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française, et inséré au *Journal officiel* de l'Algérie.

Fait à Paris, le 11 mars 1952.

ANTOINE PINAY.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de l'intérieur,

CHARLES BRUNE.

Décret du 14 mars 1952 portant convocation en session ordinaire du conseil général de la Seine.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'intérieur,

Vu les lois des 22 juin 1833, 10 août 1871 et 12 mai 1932;

Vu les décrets des 21 avril et 13 juin 1939;

Vu l'ordonnance n° 45-677 du 13 avril 1945 portant réforme du régime administratif de la ville de Paris et du département de la Seine,

Décrète.

Art. 1er. — Le conseil général du département de la Seine est convoqué en session ordinaire le mercredi 26 mars 1952.

Cette session sera close le vendredi 4 avril 1952.

Art. 2. — Le ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 14 mars 1952.

ANTOINE PINAY.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de l'intérieur,

CHARLES BRUNE.

Décret du 14 mars 1952 portant délégation de signature.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'intérieur,

Vu le décret n° 47-233 en date du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer leur signature;

Vu le décret en date du 8 mars 1952 portant nomination des membres du Gouvernement;

Vu le décret n° 51-1314 en date du 17 novembre 1951 portant règlement d'administration publique relatif à l'organisation de l'administration centrale du ministère de l'intérieur;

Vu l'article 2 du décret en date du 31 octobre 1951 chargeant M. Pelabon (André), inspecteur général de l'administration en mission extraordinaire, des services de la protection civile,

Décrète:

Art. 1er. — M. Pelabon (André), inspecteur général de l'administration en mission extraordinaire, chargé auprès du cabinet du ministre des services de la protection civile, a délégation permanente du ministre de l'intérieur pour signer, dans la limite de ses attributions, les arrêtés et décisions relatifs au service national de la protection civile.

Art. 2. — Le ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 14 mars 1952.

ANTOINE PINAY.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de l'intérieur,

CHARLES BRUNE.

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE

Citation à l'ordre de l'armée.

Par décision n° 882 en date du 25 février 1952, sur la proposition du secrétaire d'Etat à la guerre, le vice-président du conseil, ministre de la défense nationale, cite:

A l'ordre de l'armée.

(A titre posthume.)

Gutmann (Robert-Henri), capitaine.

Cette citation comporte l'attribution de la Croix de guerre avec palme.

Décret portant concession de la médaille militaire.

Rectificatif au *Journal officiel* du 19 décembre 1951, militaires en activité de service, train, page 12505, 2e colonne, au lieu de: « Charton (Martial), adjudant; 15 ans de services, 8 campagnes. A été cité », lire: « Charton (Martial), adjudant; 15 ans de services, 8 campagnes. A été cité (pour prendre rang du 29 octobre 1951) ».

Décret portant nomination au grade de sous-lieutenant de réserve d'élèves officiers de réserve de l'armée de l'air de la quatrième promotion, classe 1950, deuxième contingent, deuxième fraction.

Rectificatif au *Journal officiel* du 2 mars 1952: page 2160, 2e colonne, au lieu de: « Thibault (Georges-Ernest-Alfred), C. M. 221 », lire: « Thibaut (Georges-Ernest-Alfred), C. M. 221 ».

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

Institution des régies d'avances des établissements, services ou formations militaires relevant du secrétariat d'Etat à l'air.

Le président du conseil, ministre des finances, et le vice-président du conseil, ministre de la défense nationale,

Vu le décret n° 51-135 du 5 février 1951 relatif aux régies d'avances instituées pour le payement de dépenses imputables au budget de l'Etat, aux budgets annexes, aux budgets des établissements publics nationaux ou aux comptes spéciaux du Trésor;

Vu l'arrêté du 25 mai 1950, modifié par l'arrêté du 29 octobre 1951 portant augmentation du montant maximum des avances susceptibles d'être consenties aux agents spéciaux des services régis par économie des départements de l'air et de la guerre,

Arrêtent:

Art. 1er. — Le secrétaire d'Etat à l'air, par arrêté pris sous sa seule signature et publié au *Journal officiel*, peut instituer des régies d'avances auprès des établissements, services ou formations militaires entrant dans les catégories suivantes:

Parcs d'aviation de l'armée de l'air;

Magasins régionaux d'habillement de l'armée de l'air et leurs annexes;

Entrepôts et dépôts de l'armée de l'air et leurs annexes;

Ateliers de réparations et de reconstruction automobiles de l'armée de l'air;

Ateliers magasins des télécommunications de zones de défense aérienne;

Bataillons de l'air;

Bureau d'escale;

Ecoles de l'air.

Art. 2. — Les titulaires des régies d'avances instituées dans les conditions prévues par l'article 1er sont autorisés à payer:

Les salaires des auxiliaires de bureau entrant en service ou le quittant en cours de mois;

Les salaires et accessoires de salaires des ouvriers;

Les frais de déplacement des personnels civils et avances sur ces frais;

Les menues dépenses de matériel et les dépenses de matériel urgentes dont le montant ne dépasse pas la limite autorisée pour les achats sur simple facture;

Les secours urgents au personnel, dans la limite de 5.000 F par bénéficiaire.

Art. 3. — Le montant maximum des avances susceptibles d'être consenties aux régisseurs est fixé par le secrétaire d'Etat à l'air dans la limite de 8 millions de francs pour le payement des dépenses de personnel et de 3 millions de francs pour le règlement des dépenses de matériel.

L'emploi des fonds perçus par les régisseurs d'avances est justifié conformément aux règlements sur la comptabilité publique et dans les délais ci-après:

Un mois, lorsque les services s'exécutent dans les départements métropolitains;

Quarante-cinq jours, lorsque les services s'exécutent dans les départements d'outre-mer et en Afrique du Nord;

Quatre-vingt-dix jours, lorsque les services s'exécutent dans les territoires d'outre-mer et les Etats associés.

Art. 4. — Les titulaires des régies d'avances sont nommés par arrêtés du secrétaire d'Etat à l'air.

Des sous-régisseurs d'avances peuvent être désignés dans les mêmes conditions; ils exercent leurs fonctions sous la responsabilité du régisseur d'avances duquel ils relèvent.

L'arrêté autorisant la création de ces sous-régies détermine, dans les limites prévues par l'arrêté instituant la régie centrale, le montant maximum des avances susceptibles d'être consenties à chacun des sous-régisseurs et le délai dans lequel ils doivent rapporter au régisseur central dont ils dépendent la justification de l'emploi des fonds qui leur ont été avancés.

Art. 5. — Le directeur du contrôle et de la comptabilité générale au secrétariat d'Etat à l'air et le directeur de la comptabilité publique au ministère des finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 26 février 1952.

Le vice-président du conseil,
ministre de la défense nationale,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
PIERRE-LOUIS FALAIZE.

Le président du conseil, ministre des finances,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur de la comptabilité publique,
G. DEVAUX.

Transfert de crédits du budget de la défense nationale au budget des travaux publics, des transports et du tourisme (I. — Aviation civile et commerciale).

Le vice-président du conseil, ministre de la défense nationale, le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme et le ministre du budget,

Vu la loi n° 51-29 du 8 janvier 1951 portant autorisation d'un programme de réarmement et des dépenses de défense nationale pour l'exercice 1951 et fixant les modalités de leur financement;

Vu la loi de finances pour l'exercice 1951, loi n° 51-598 du 24 mai 1951;

Vu la loi n° 51-639 du 24 mai 1951 portant ouverture de crédits supplémentaires au titre des dépenses militaires de fonctionnement et d'investissement pour l'exercice 1950;

Vu la loi n° 51-651 du 24 mai 1951 relative au développement des crédits affectés aux dépenses militaires de fonctionnement et d'équipement pour l'exercice 1951 (Défense nationale), et notamment son article 9;

Vu le décret n° 51-1244 du 31 octobre 1951 portant report de crédits de l'exercice 1950 à l'exercice 1951 (dépenses militaires);

Vu le décret n° 51-1382 du 29 novembre 1951 portant transfert d'autorisations de programme et de crédits de payement au titre du budget de la défense nationale (section Marine) et ouverture et annulation de crédits sur les budgets annexes des services industriels de l'armement (exercice 1951);

Vu la loi n° 51-482 du 27 avril 1951 relative au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1951 (Travaux publics, transports et tourisme. — II: Aviation civile et commerciale);

Vu la loi n° 51-599 du 24 mai 1951 relative au développement des crédits affectés aux dépenses d'équipement des services civils pour l'exercice 1951,

Arrêtent:

Art. 1er. — Sur les autorisations de programme accordées au ministre de la défense nationale par la loi n° 51-029 du 8 janvier 1951 et par des textes spéciaux, sont et demeurent définitivement annulées sur le budget de la défense nationale des autorisations de programme d'un montant total de 3.950 millions de francs, réparties par service et par chapitre conformément à l'état A annexé au présent arrêté.

Art. 2. — Il est accordé au ministre des travaux publics, des transports et du tourisme, en addition aux autorisations de programme accordées par la loi n° 51-599 du 24 mai 1951 et par des textes spéciaux, des autorisations de programme d'un montant total de 3.940 millions de francs, réparties par service et par chapitre conformément à l'état B annexé au présent arrêté.

Art. 3. — Sur les crédits ouverts au ministre de la défense nationale au titre de l'exercice 1951 par la loi n° 51-651 du 24 mai 1951 et par des textes spéciaux, une somme de 241.127.000 francs est définitivement annulée, conformément à l'état A annexé au présent arrêté.

Art. 4. — Il est ouvert au ministre des travaux publics, des transports et du tourisme (II. — Aviation civile et commerciale) au titre de l'exercice 1951, en addition aux crédits ouverts par la loi n° 51-482 du 27 avril 1951, par la loi n° 51-599 du 24 mai 1951 et par des textes spéciaux des crédits s'élevant à la somme totale de 241.127.000 F et répartis par service et par chapitre, conformément à l'état B annexé au présent arrêté.

Art. 5. — Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme, rendra compte de l'emploi des autorisations de programme et des crédits ainsi transférés dans les mêmes conditions que pour ceux de son propre budget.

Art. 6. — Le vice-président du conseil, ministre de la défense nationale, le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme, et le ministre du budget sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 5 mars 1952.

Pour le vice-président du conseil,
ministre de la défense nationale et par délégation:
Le secrétaire général aux forces armées
(services communs),
LOUIS KAHN.

Le ministre du budget,
Pour le ministre et par autorisation:
Le directeur du budget,
ROGER GOETZE.

Le ministre des travaux publics,
des transports et du tourisme,
Pour le ministre et par délégation:
Le secrétaire général à l'aviation civile et commerciale,
RENÉ LEMAIRE.

Etat A. — *Autorisations de programme et crédits de payement annulés sur l'exercice 1951 au budget de la défense nationale (Dépenses d'investissement).*

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des autorisations de programme annulées.	MONTANT des crédits de payement annulés.
		francs.	francs.
	Défense nationale.		
	SECTION AIR		
	TITRE II. — DÉPENSES D'INVESTISSEMENT		
9001	Bases. — Travaux et installations	10.000.000	10.000.000
	SECTION MARINE		
	TITRE II. — DÉPENSES D'INVESTISSEMENT		
9060	Aéronautique navale. — Equipement et reconstruction des bases	»	129.593.000
9061	Aéronautique navale. — Equipement et reconstruction des bases	3.892.000.000	100.000.000
9120	Aéronautique navale. — Acquisitions immobilières	»	1.534.000
9121	Aéronautique navale. — Acquisitions immobilières	48.000.000	»
	Total pour la section marine.	3.940.000.000	231.127.000
	RÉCAPITULATION		
	Section Air	10.000.000	10.000.000
	Section Marine	3.940.000.000	231.127.000
	Total pour l'état A	3.950.000.000	241.127.000

Etat B. — *Autorisations de programme et crédits de payements ouverts pour l'exercice 1951 au budget des travaux publics, des transports et du tourisme.* (II. — *Aviation civile et commerciale*).

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des autorisations de programme accordées.	MONTANT des crédits de payements ouverts.
		francs.	francs.
	Travaux publics, transports et tourisme.		
	II. — AVIATION CIVILE ET COMMERCIALE		
	1° *Dépenses de fonctionnement.*		
3010	Remboursement des frais de déplacement et de missions	»	5.200.000
3060	Bases aériennes. — Matériel et frais de fonctionnement	»	3.700.000
3150	Remboursements à diverses administrations	»	800.000
3160	Achat et entretien des matériels automobiles	»	300.000
	Total pour les dépenses de fonctionnement	»	10.000.000
	2° *Dépenses d'investissement.*		
918	Travaux et installations effectuées pour le compte d'autres départements ministériels (travaux, fournitures, main-d'œuvre et surveillance)	3.940.000.000	231.127.000
	Total pour l'état B	3.940.000.000	241.127.000

Remise de débet.

Par arrêté du 5 mars 1952, sous réserve d'un versement préalable de 12.800 F, il est fait remise gracieuse à Mme veuve Cornet, résidant à Besançon (Doubs), 123, Grande-Rue, de la somme de 25.600 F indûment perçue au titre de l'allocation de salaire unique.

Régisseurs d'avances.

Par arrêté du 5 mars 1952, le commis administratif de 2e classe Danyach (Louis) est nommé régisseur d'avances auprès du secteur social du service de l'action sociale des forces armées à Perpignan, en remplacement de l'adjudant-chef Bonnet admis à la retraite proportionnelle.

Personnels civils extérieurs de la guerre.

Par arrêté du 28 février 1952, Mme veuve Lobietti, née Dauphin (Yvonne), agent de bureau du cadre complémentaire des personnels civils extérieurs du département de la guerre (direction régionale du recrutement et de la statistique de la 8e région), est mise en disponibilité (raisons de santé), pour une période de six mois à compter du 12 janvier 1952.

Par arrêté du 28 février 1952, la démission de son emploi offerte par M. Hugues (Paul), agent de bureau du cadre complémentaire à la direction régionale du recrutement et de la statistique de la 2e région militaire, est acceptée à la date du 1er mars 1952.

Par arrêté du 28 février 1952, la démission de son emploi offerte par M. Khomsi Abderrhaman, agent de bureau du cadre complémentaire au bureau de recrutement du Maroc, est acceptée à la date du 1er mars 1952.

Admissions à la retraite (armée de l'air, active).

Rectificatif au *Journal officiel* du 22 mai 1951, p. 5245, 1re colonne, paragraphe 1er, corps des officiers mécaniciens de l'air:

Au lieu de:

(A compter du 1er juillet 1951.)

M. le commandant Moulinet (Georges-Pierre), né le 27 juillet 1900.

Lire:

(A compter du 1er septembre 1951.)

M. le commandant Moulinet (Georges-Pierre), né le 27 juillet 1900.

(Le reste sans changement.)

Rectificatif au *Journal officiel* du 2 mars 1952, page 2164, 2e colonne, paragraphe II:

Au lieu de:

(A compter du 6 janvier 1952.)

M. le lieutenant-colonel Duchange (Maurice-Georges), né le 6 janvier 1900.

Lire:

(A compter du 6 janvier 1952.)

M. le lieutenant-colonel Duchange (Maurice-Georges), né le 6 juillet 1900.

(Le reste sans changement.)

Liste de véhicules réquisitionnés pouvant être réclamés par leurs anciens propriétaires.

(Application de la loi n° 47-1502 du 14 août 1947 et de l'instruction interministérielle du 27 décembre 1947.)

SERVICE DES POUDRES

LISTE N° 16

GENRE	MARQUE	TYPE	NUMÉRO matricule.	NUMÉRO de châssis.
En compte à la direction centrale des poudres.				
V. L.	Citroën.	11 BL	109986	431925
V. L.	Citroën.	11 C	49018 D (ex-4136 RN-1)	

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

MINISTERE DE LA JUSTICE

Administration pénitentiaire.

Par arrêté du 10 mars 1952:

Est reportée, sur la demande de l'intéressé, la disposition de l'arrêté du 18 février 1952 nommant surveillant chef adjoint (3e classe) à la maison centrale de Fontevrault: M. Bechard (Adrien), surveillant (3e classe) au sanatorium pénitentiaire de Liancourt, non acceptant.

Est promu surveillant chef adjoint (2e classe):

A la maison centrale de Fontevrault: M. Oberg (Henri), surveillant (2e classe) à la maison centrale d'Eysses.

Par arrêté du 10 mars 1952, sont mutés, par nécessité de service, en la même qualité:

A la maison centrale de Fontevrault: M. Heimard (André), surveillant chef adjoint (1re classe) au centre pénitentiaire du Vigeant.

A la maison d'arrêt de Rochefort: MM. Bonneu (Rémy), surveillant (2e classe) à la maison d'arrêt de Châteauroux; Huet (Ernest), surveillant (1e classe) au centre pénitentiaire de Mauzac.

MINISTERE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ECONOMIQUES

Décret du 14 mars 1952 portant délégations de signature.

Le président du conseil des ministres, ministre des finances et des affaires économiques,

Vu le décret du 31 mai 1862 portant règlement général sur la comptabilité publique, notamment les articles 62, 82 et 84,

Décrète:

Art. 1er. — M. Devaux, directeur de la comptabilité publique, et M. Gibelin, directeur adjoint, ont la délégation permanente du ministre des finances et des affaires économiques pour statuer sur les affaires suivantes, signer les arrêtés, ordonnances, titres exécutoires, décisions et lettres les concernant, savoir:

Octroi de congés aux comptables et agents des services du Trésor dans tous les cas où ces congés doivent réglementairement être accordés par décision ministérielle;

Octroi de congés avec ou sans retenue au titre de l'article 41 de la loi du 19 mars 1928 et de l'article 51 de la loi du 30 mars 1929 aux comptables et agents des services du Trésor;

Octroi aux comptables et agents des services du Trésor des prestations en nature de l'assurance invalidité au titre du régime de sécurité sociale des fonctionnaires;

Mise en disponibilité prévue par les articles 92 (§ 1er), 95 et 120 de la loi n° 46-2294 du 19 octobre 1946 en ce qui concerne les agents des services du Trésor dont la nomination est prononcée par arrêté du directeur de la comptabilité publique;

Octroi d'avances sur pension aux comptables et agents des services du Trésor ou à leurs ayants droit;

Octroi d'allocations viagères aux anciens auxiliaires des services extérieurs du Trésor;

Dépenses par ordonnances de payement et de délégation concernant les chapitres du budget du ministère des finances et des affaires économiques relatifs aux services du Trésor;

Fixation, après avis de la commission prévue par l'arrêté du 12 juin 1950, des allocations pour frais de service des comptables du Trésor;

Engagement de dépenses relatives aux travaux, réparations et fournitures et loyers concernant les bureaux des comptables du Trésor lorsqu'elles n'excèdent pas le maximum fixé par le ministre en ce qui concerne les directeurs généraux et directeurs de l'administration centrale des finances;

Rémunération des agents spéciaux placés auprès des comptables du Trésor, en exécution de l'article 1298 de l'instruction générale du 20 juin 1859;

Application du cautionnement des comptables directs du Trésor aux débets relevés à leur charge;

Délivrance de titres exécutoires conformément à l'article 54 de la loi du 13 avril 1898;

Débets à l'encontre des comptables publics en déficit et de tous autres débiteurs envers le Trésor; remise de ces débets;

Décharge de responsabilité prononcée par application des articles 21 et 329 du décret du 31 mai 1862;

Liquidation des pensions des comptables publics constitués en débet, en application des dispositions du décret du 10 juillet 1935;

Remboursements sur produits indirects et divers;

Remplacement par des certificats administratifs, justifications perdues concernant le payement des dépenses publiques, le remboursement des valeurs du Trésor égarées après leur perforation, la remise de rentes et valeurs du Trésor à des souscripteurs ou à des dépositaires;

Décisions d'imputation au compte spécial prévu par les articles 21 et 22 de la loi n° 48-1862 du 9 décembre 1948;

Institution des régies d'avances et des régies de recettes;

Défenses et observations adressées au conseil d'Etat sur les requêtes introduites contre l'administration, recours formés par l'administration devant le conseil d'Etat pour toutes affaires de la compétence de la direction de la comptabilité publique;

Remise de frais de poursuites effectuées pour le recouvrement des contributions directes et taxes assimilées;

Remise des majorations de 10 p. 100 appliquées pour payements tardifs des impôts directs;

Fixation et payements des honoraires de plaidoiries et des frais judiciaires engagés à l'occasion d'instances concernant le recouvrement des impôts directs et taxes assimilées et des amendes;

Demandes et pourvois formés par les comptables directs du Trésor dans les cas visés par les articles 435 et 440 de l'annexe III du code général des impôts, lorsque le directeur de la comptabilité publique adopte l'avis émis sur lesdites requêtes par la direction générale des impôts;

Admissions en non-valeur prononcées en application de l'articles 105 de l'instruction du 5 juillet 1895 sur le service des amendes;

Approbation du budget des caisses de crédit municipal;

Instructions à l'usage des divers ministères et concernant l'application des règles de la comptabilité publique.

Art. 2. — M. Devaux, directeur de la comptabilité publique, et M. Gibelin, directeur adjoint, sont autorisés à se faire suppléer, en cas d'empêchement, par M. Arnould, directeur adjoint; MM. Genet, Blondeau et Girard, sous-directeurs; M. Miot, inspecteur des finances; MM. Vertut, Dugue, Virollet, administrateurs civils, chacun agissant en ce qui concerne les affaires ressortissant à leurs services respectifs.

Art. 3. — M. Devaux, directeur de la comptabilité publique, et M. Rolles, chef de service, ont la délégation permanente du ministre des finances et des affaires économiques pour statuer sur les affaires suivantes et signer les ordonnances, titres exécutoires, décisions et lettres les concernant, savoir:

Recours formés devant le ministre en exécution de la loi du 30 avril 1946 par les bénéficiaires d'indemnités de réquisition, de logement et cantonnement des troupes allemandes d'occupation;

Gestion du compte spécial des importations et des exportations;

Gestion des comptes spéciaux de l'aide américaine et du plan d'assistance militaire;

Liquidation des opérations administratives, financières et contentieuses afférentes aux comptes spéciaux du ravitaillement;

Gestion comptable des caisses de compensation et de péréquation de prix sur denrées ou produits divers;

Liquidation des opérations administratives, financières et contentieuses afférentes au compte spécial des transports maritimes;

Liquidation des comptes existant entre la France et la zone française d'occupation en Allemagne;

Liquidation des accords franco-américains;

Liquidation de l'union générale des israélites de France;

Comptabilité des réparations et restitutions allemandes, autrichiennes et japonaises;

Restitution des biens spoliés;

Gestion du personnel des services des importations et des exportations, de l'aide américaine, du plan d'assistance militaire, de la gestion comptable des caisses de compensation et de péréquation des denrées et produits divers, de la liquidation des opérations administratives, financières et contentieuses afférentes au compte spécial des transports maritimes, dans les mêmes conditions que la gestion des personnels des services extérieurs du Trésor;

Défenses et observations adressées au conseil d'Etat sur les requêtes introduites contre l'administration; recours formés par l'administration devant le conseil d'Etat pour toutes affaires énumérées au présent article.

Art. 4. — M. Devaux, directeur de la comptabilité publique, et M. Rolles, chef de service, sont autorisés à se faire suppléer, en cas d'empêchement, par M. Tixier, sous-directeur; MM. Gallard, Coudry, administrateurs civils; M. Daupeyroux de Vivens, agent contractuel, et M. Raynard, chargé de mission, chacun agissant en ce qui concerne les affaires ressortissant à leurs services respectifs.

Art. 5. — Le présent décret sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 14 mars 1952.

ANTOINE PINAY.

Expansion économique à l'étranger.

Par arrêté du ministre des affaires économiques en date du 6 mars 1952, ont été promus, à compter du 1er janvier 1952:

M. Bassaget (Pierre-André), conseiller commercial de classe exceptionnelle.

M. Diemer (Jacques-Paul), conseiller commercial, 1er échelon.

M. Richard (Louis-René-Marcel), conseiller commercial, 1er échelon.

M. Devinat (Jacques-Emile), attaché commercial de 1re classe, 1er échelon

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

Création d'un diplôme de chirurgien dentiste de l'université de Toulouse.

Par arrêté en date du 28 février 1952, est approuvée une délibération du conseil de l'université de Toulouse portant création d'un diplôme de chirurgien dentiste de cette université.

Modification à l'arrêté du 16 septembre 1948 relatif au certificat d'études littéraires générales.

Le ministre de l'éducation nationale,

Vu le décret du 20 septembre 1920 modifié par les textes subséquents;

Vu l'arrêté du 16 septembre 1948 relatif au certificat d'études littéraires générales, modifié par l'arrêté du 21 juin 1949;

Vu l'avis du conseil supérieur de l'éducation nationale,

Arrête:

Art. 1er. — L'article 1er de l'arrêté du 16 septembre 1948 susvisé est complété comme suit:

« *Art. 1er.* — . . . . . .

« L'épreuve de version pourra être accompagnée de questions simples portant sur la grammaire ou la civilisation et appliquées au texte.

« Dans ce cas la durée de l'épreuve sera portée à trois heures et demie. La version sera notée sur 15 et les questions sur 5 ».

Art. 2. — Le directeur général de l'enseignement supérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 5 mars 1952.

Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
MARCEL BOUISSET.

Architecture.

Par arrêté en date du 30 janvier 1952, sont renouvelées jusqu'au 31 décembre 1952 les fonctions des architectes des monuments historiques dont les noms suivent:

MM.
Bauer: Aube.
Bernard: Loire.
Blanchard: Haute-Savoie. (arrondissement d'Annecy).
Chabal: Finistère (arrondissements de Brest et Châteaulin).
Chalumeau: Indre-et-Loire.
Chauvin: Ain.
Choisel: Loire-Inférieure.
Communal: Calvados (arrondissement de Falaise).
David: Calvados (arrondissement de Vire); Manche (Mont-Saint-Michel).
Dupupet: Haute-Savoie (arrondissement de Thonon-Bonneville).
Durand: Vendée.
Enguehard: Maine-et-Loire.
Esnault: Eure-et-Loir (arrondissement de Châteaudun).
Fuquet: Vosges.
Flouzier: Gard (sauf canton de Villeneuve-les-Avignon).
Grégoire: Seine-Inférieure (sauf édifices confiés à M. Franchette).
Grelier: Indre.
Grenouillot: Oise.
Humbaire-Voge: Haute-Saône.
Jarrier: Puy-de-Dôme.
Lanne-Bertrand: Yonne.
Leroy: Calvados (arrondissements de Caen et Bayeux).
Legendre: Dordogne.
Lyonnet: Lozère.
Martin: Hautes-Pyrénées.
Meot: Haute-Marne (arrondissement de Langres).
Mortamet: Rhône. Isère (ville de Vienne).
Paccini: Corse (arrondissements de Bastia et Corte).
Payen: Lot-et-Garonne.
Penther: Finistère (arrondissement de Morlaix).
Poulain: Calvados (arrondissements de Lisieux et Pont-l'Evêque).
Redon: Charente.
Revillon: Somme.
Robert-Houdin: Loir-et-Cher.
Rouge: Marne.
Ruprich-Robert: Seine-et-Oise (arrondissement de Pontoise).
Serafini: Corse (arrondissements d'Ajaccio et Sartène).
Sibertin-Blanc: Ardennes.
Stephens: Savoie.
Tournier: Doubs.
Traverse: Manche.
Valentin: Vaucluse. Gard (canton de Villeneuve-les-Avignon).

Bibliothèques.

Par arrêté en date du 3 mars 1952, M. Linzeler (André), conservateur adjoint à la Bibliothèque nationale, est admis, par ancienneté d'âge et de services, à faire valoir ses droits à une pension de retraite, à compter du 1er juillet 1952.

ENSEIGNEMENT TECHNIQUE, JEUNESSE ET SPORTS

Création d'une commission administrative paritaire auprès de la direction de l'enseignement technique.

Le ministre de l'éducation nationale, le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil et le secrétaire d'Etat à l'éducation nationale (enseignement technique, jeunesse et sports),

Vu la loi n° 46-2294 du 19 octobre 1946 portant statut général des fonctionnaires;

Vu le décret n° 47-1370 du 24 juillet 1947 modifié, portant règlement d'administration publique relatif aux commissions administratives paritaires et aux comités techniques paritaires;

Vu le décret n° 51-869 du 7 juillet 1951 portant règlement d'administration publique pour la fixation du statut particulier des corps d'agents de service, d'aides et d'aides techniques de laboratoire des écoles nationales d'enseignement technique;

Sur la proposition du directeur général de l'enseignement technique,

Arrêtent:

Art. 1er. — Il est créé auprès de la direction de l'enseignement technique une commission administrative paritaire compétente à l'égard des aides de laboratoire, des aides de laboratoire spécialisés et des aides techniques des écoles nationales d'enseignement technique.

Art. 2. — La composition de cette commission est fixée conformément au tableau ci-dessous.

Les représentants suppléants de l'administration et du personnel sont respectivement désignés et élus en nombre égal à celui des représentants titulaires indiqués dans le tableau susmentionné.

Art. 3. — Le directeur général de l'enseignement technique est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 5 mars 1952.

Le ministre de l'éducation nationale,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
MARCEL BOUISSET.

Le secrétaire d'Etat à l'éducation nationale (enseignement technique, jeunesse et sports),
JEAN MASSON.

Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil,
Pour le secrétaire d'Etat et par délégation:
Le directeur du cabinet,
PIERRE-MARCEL THEIL.

COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE NATIONALE

COMMISSION ADMINISTRATIVE paritaire compétente à l'égard :	NOMBRE de représentants de l'administration.	NOMBRE DE REPRÉSENTANTS du personnel.
Des aides techniques, des aides de laboratoire spécialisés et des aides de laboratoire.	3	1 aide technique. 1 aide de laboratoire spécialisé. 1 aide de laboratoire.

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS, DES TRANSPORTS ET DU TOURISME

Budget supplémentaire du port autonome du Havre pour l'exercice 1950.

Par arrêté du 4 mars 1952 les prévisions de recettes et de dépenses du budget supplémentaire du port autonome du Havre pour l'exercice 1950 ont été arrêtées à la somme de: (2.182.339.073 F) pour le budget d'exploitation et à la somme de (6.336.914.782 F) pour le budget des investissements.

MINISTERE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

Transport et distribution d'énergie électrique.

Rectificatifs au *Journal officiel* du 27 février 1952, page 2340, 1re colonne:

Ligne Miribel—Serrières, au lieu de: « 63 KW », lire: « 63 kV ».

Ligne Henri-Paul—Lucy—Geugnon, au lieu de: « Henri-Paul — Geugnon », lire « Henri-Paul—Lucy—Geugnon »; au lieu de: 60 kV », lire: 63 kV ».

Désignation d'un ingénieur en chef chargé de centraliser l'instruction d'une demande de concession de transport de gaz dans le Sud-Ouest de la France.

Par décision en date du 11 mars 1952 et en application de l'article 15 du décret n° 51-1108 du 30 août 1951, M. Loisy, chef de l'arrondissement minéralogique de Toulouse, est désigné comme ingénieur en chef chargé de centraliser l'instruction administrative de la demande de concession de transport de gaz présentée par la régie autonome des pétroles pour le transport de gaz naturel qu'elle exploite dans le Sud-Ouest de la France.

L'instruction et l'enquête porteront sur tout ou partie des département suivants: Basses-Pyrénées, Hautes-Pyrénées, Haute-Garonne, Ariège, Tarn-et-Garonne, Lot-et-Garonne, Gironde.

MINISTERE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

Remise de débet.

Par arrêté du 3 mars 1952, il est fait remise gracieuse au sergent Thorez (Jean), en service en Extrême-Orient, de la somme de 9.892 F, montant d'un trop payé au titre des charges militaires pendant son séjour au C. E. F. E. O.

Tour de service outre-mer des fonctionnaires civils appartenant aux cadres régis par décret.

Additif au tour de service du 1er mars 1952 (*Journal officiel* du 1er mars 1952, p. 2136):

Administrateurs.

Groupe des administrateurs en chef.

Pour servir en Afrique occidentale française.

MM. Lebel (Guy), Roux (Roger).

Groupe des administrateurs.

Pour servir en Afrique occidentale française.

M. Gauthier (Pierre).

Pour servir à Madagascar.

M. Pichon de Bury (Charles).

Pour servir aux Comores.

M. Rang des Adrets (Sander) (rejoindra immédiatement).

Groupe des administrateurs adjoints et élèves administrateurs.

Pour servir en Afrique équatoriale française.

M. Charton (Camille) (rejoindra immédiatement).

Magistrats d'outre-mer.

Groupe des magistrats des 3e au 5e degrés.

Pour servir à Madagascar.

M. Sabot (Henri).

Groupe des magistrats des 11e au 14e degrés.

Pour servir au Cameroun.

M. Gay (rejoindra immédiatement).

Greffiers.

Groupe des greffiers en chef des tribunaux de première instance et des justices de paix à compétence étendue.

Pour servir en Afrique occidentale française.

M. Cattand (Roger) (rejoindra immédiatement).

Transmissions d'outre-mer.

PERSONNEL SUPERIEUR

SERVICES DE L'EXPLOITATION

Groupe des chefs de section, inspecteurs et inspecteurs adjoints (toutes branches).

Pour servir en Afrique occidentale française.

MM. Lambert (André), Mennet (René).

PERSONNEL DE CONTROLE ET DE MAITRISE

LIGNES ET INSTALLATIONS P. T. T.

Groupe des vérificateurs principaux et vérificateurs.

Pour servir en Afrique occidentale française.

M. Cabon (Jean).

Administration générale.

Groupe des chefs de bureau.

Pour servir en Afrique équatoriale française.

M. Sinibaldi (Paul).

Pour servir aux Comores.

M. Barbe (Michel).

Groupe des sous-chefs de bureau, rédacteurs et rédacteurs stagiaires.

Pour servir en Afrique occidentale française.

MM. Cimper (Gabriel), Guillin (Michel).

Pour servir en Afrique équatoriale française.

MM. Sorgues (René), Hessen (Maurice).

Pour servir au Togo.

M. Vallier (Paul).

Infirmières et sages-femmes.

Groupe des infirmières principales et infirmières.

Pour servir à Madagascar.

Mme Gedin (Eugénie) (rejoindra immédiatement).

Agriculture.

Groupe des ingénieurs, ingénieurs adjoints et ingénieurs stagiaires.

Pour servir en Afrique occidentale française.

M. Yvernault (Marcel) (rejoindra immédiatement).

Pour servir en Afrique équatoriale française.

M. Brunet (Michel) (rejoindra immédiatement).

Elevage.

Groupe des inspecteurs et inspecteurs stagiaires.

Pour servir en Afrique occidentale française.

M. Robinet (André).

Pour servir en Afrique équatoriale française.

M. Sacquet (Edmond) (rejoindra immédiatement).

Travaux publics, mines, techniques industrielles.

Groupe des ingénieurs en chef, ingénieurs principaux de classe exceptionnelle et ingénieurs principaux de 1re classe.

Pour servir en Afrique équatoriale française.

M. Girard (René).

Groupe des ingénieurs des 1re, 2e, 3e, 4e classes et ingénieurs adjoints des 1re et 2e classes.

Pour servir en Afrique équatoriale française.

MM. Lecadre (Henri), Mougin (Jacques).

Pour servir au Cameroun.

M. Lara (Moïse).

Groupe des ingénieurs adjoints de 3e et 4e classe et adjoints techniques.

Pour servir en Afrique occidentale française.

M. Py (Emilien) (rejoindra immédiatement).
M. Chambard (Jean) (rejoindra immédiatement).

Pour servir au Cameroun.

M. Dumora (Jacques).

Pour servir à Saint-Pierre et Miquelon.

M. Passani (Paul).

Rectificatif au tour de service outre-mer du 1er janvier 1952 (*Journal officiel* du 15 janvier 1952, p. 625):

Administrateurs.

Groupe des administrateurs en chef.

Pour servir en Afrique occidentale française.

Rayer: M. Julien (Emile).

Rectificatif au tour de service outre-mer du 1er mars 1952 (*Journal officiel* du 1er mars 1952, p. 2437):

Travaux publics, mines, techniques industrielles.

Groupe des ingénieurs des 1re, 2e, 3e, 4e classes et ingénieurs adjoints des 1re et 2e classes.

Au lieu de:

Pour servir à Madagascar.

M. Rome (Emile) (M.).

Lire:

Pour servir au Cameroun.

M. Rome (Emile) (M.).

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE

Dissolution du conseil d'administration de la caisse d'allocations familiales de la Dordogne.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,

Vu l'ordonnance du 4 octobre 1945 portant organisation de la sécurité sociale et, notamment, l'article 26 (alinéa 1er) ainsi conçu:

« En cas d'irrégularités graves, de mauvaise gestion ou de carence du conseil d'administration d'une caisse d'allocations familiales ou d'une caisse primaire ou régionale de sécurité sociale, ce conseil peut être suspendu ou dissous par un arrêté du ministre du travail et de la sécurité sociale qui nomme un administrateur provisoire »;

Vu la carence manifeste du conseil d'administration de la caisse d'allocations familiales de la Dordogne qui se trouve dans l'impossibilité de fonctionner,

Arrête:

Art. 1er. — Le conseil d'administration de la caisse d'allocations familiales de la Dordogne, n° 24-I, est dissous.

Art. 2. — MM. Deluc, Baco et Wilhelm sont nommés administrateurs provisoires de la caisse susvisée.

Art. 3. — Le mandat des administrateurs provisoires prendra fin lors de l'installation d'un nouveau conseil élu.

Art. 4. — Le maître des requêtes au conseil d'Etat, directeur général de la sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 1er mars 1952.

PAUL BACON.

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

Budget additionnel, pour l'exercice 1951, du sanatorium national Vancauwenberghe, à Zuydcoote (Nord).

Par arrêté en date du 18 février 1952, le budget additionnel du sanatorium national Vancauwenberghe, à Zuydcoote (Nord), pour l'exercice 1951, est fixé, en recettes et en dépenses, à 57.033.776 F.

Budget primitif, pour l'exercice 1952 du sanatorium national Vancauwenberghe, à Zuydcoote (Nord).

Par arrêté en date du 18 février 1952, le budget primitif du sanatorium national Vancauwenberghe, à Zuydcoote (Nord), pour l'exercice 1952, est fixé, en recettes et en dépenses, à 153.500.000 F.

Inspection de la santé.

Par arrêté du 28 février 1952, M. le docteur Gschwind (Camille), médecin inspecteur de la santé du Haut-Rhin, est admis à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 1er avril 1952.

MINISTERE DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE LA GUERRE

Délégations de signature.

Le ministre des anciens combattants et victimes de la guerre,

Vu le décret du 31 mai 1862 et les textes subséquents portant règlement général sur la comptabilité;

Vu le décret n° 47-233 du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer, par arrêté, leur signature;

Vu le décret du 8 mars 1952 portant nomination des membres du Gouvernement,

Arrête:

Art. 1er. — Délégation permanente est donnée à M. le général d'armée aérienne Houdemon (Jean-Paul-Marie), commandant l'Institution nationale des invalides, à l'effet de signer, au nom du ministre des anciens combattants et victimes de la guerre, toutes ordonnances émises sur les crédits ouverts aux chapitres du budget intéressant le fonctionnement des services de l'Institution nationale des invalides.

Art. 2. — Délégation permanente et générale est donnée à M. Ribière (Henri), directeur de l'office national des anciens combattants et victimes de la guerre, à l'effet de signer, au nom du ministre des anciens combattants et victimes de la guerre, à l'exclusion des arrêtés, tous actes et décisions intervenant en application des lois et règlements régissant l'office national, les offices départementaux des anciens combattants et victimes de la guerre, écoles de rééducation professionnelle, foyers, établissements rattachés et collectivités subventionnées.

Art. 3. — Délégation permanente est donnée à M. Perries (Fernand), directeur des pensions et des services médicaux, à l'effet de signer, au nom du ministre des anciens combattants et victimes de la guerre:

a) Les décisions relatives aux affaires suivantes, entrant dans les attributions de la direction:

1° Demandes de pensions ou allocations fondées sur l'invalidité, le décès ou la durée des services;

2° Demandes relatives à la retraite du combattant;

3° Demandes de secours;

4° Suppressions ou réductions de pensions prononcées par application des dispositions relatives à la revision des pensions abusives;

5° Exonération ou reversement des sommes indûment perçues au titre d'allocations provisoires d'attente par les veuves, orphelins ou ascendants;

6° Demandes d'emplois réservés;

b) Tous actes, arrêtés et décisions relatifs à la concession, la revision ou l'annulation des pensions, rentes ou allocations — ainsi que de leurs accessoires — dont la liquidation ou la revision au titre de la loi n° 48-1450 du 20 septembre 1948 portant réforme du régime des pensions civiles et militaires incombent au ministère des anciens combattants et victimes de la guerre;

c) Tous actes, arrêtés et décisions concernant des concessions ou des rejets de demandes afférentes aux pensions visées à l'article 24 du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre;

d) Tous arrêtés et décisions relatifs aux demandes d'allocations spéciales présentées au titre de la loi n° 48-1088 du 8 juillet 1948 par les aveugles enrôlés dans la Résistance;

e) A l'exception des arrêtés, tous actes et décisions ayant trait à l'emploi des crédits affectés au fonctionnement des services médicaux (expertises médicales, appareillage, soins gratuits) du ministère des anciens combattants et victimes de la guerre;

f) Les arrêtés prévus aux articles 5, 15 et 52 et les listes de classement prévues à l'article 32 du décret n° 47-1297 du 10 juillet 1947 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi n° 46-2368 du 26 octobre 1946 sur les emplois réservés.

Art. 4. — Délégation permanente est donnée à M. Perries (Fernand), directeur des pensions et des services médicaux, chargé provisoirement des services de l'administration générale, à l'effet de signer, au nom du ministre des anciens combattants et victimes de la guerre, à l'exception des décrets:

a) Tous actes et toutes décisions concernant les services de l'administration générale, toutes ordonnances de payement et de délégation, tous avis d'émission de chèques, tous chèques et ordres de payement, ainsi que tous ordres de recettes et autres pièces comptables;

b) Tous actes, décisions et pièces visés aux articles 2 et 4 du décret n° 51-1219 du 29 octobre 1951.

Art. 5. — Délégation permanente est donnée à M. Maitel (Alexandre), administrateur civil de classe exceptionnelle, directeur du contentieux, de l'état civil et des recherches, à l'effet de signer, au nom du ministre des anciens combattants et victimes de la guerre, à l'exclusion des arrêtés, tous actes et décisions pris au titre des lois et règlements dont la direction est chargée d'assurer l'application.

Art. 6. — Délégation permanente est donnée à M. le médecin colonel Laurens (Jean), président de la commission consultative médicale, à l'effet de signer, au nom du ministre des anciens combattants et victimes de la guerre, toutes ordonnances émises sur les crédits ouverts aux chapitres du budget intéressant le fonctionnement des services de la commission consultative médicale.

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

Art. 7. — En cas d'absence ou d'empêchement de M. le général d'armée aérienne Houdemon, commandant l'institution nationale des invalides, délégation est donnée à M. le médecin lieutenant-colonel Labrousse (Jean-Louis), médecin chef de l'institution nationale des invalides, à l'effet de signer, au nom du ministre des anciens combattants et victimes de la guerre, les pièces visées à l'article 1er ci-dessus.

Art. 8. — En cas d'absence ou d'empêchement de M. Perries, M. Regnier (Jacques), administrateur civil de 1re classe, chef du bureau du budget et de la comptabilité, est autorisé à signer, au nom du ministre des anciens combattants et victimes de la guerre, les ordonnances de payement et de délégation, les avis d'émission de chèques, les chèques, les ordres de payement ainsi que toutes pièces de comptabilité relatives au département des anciens combattants et victimes de la guerre.

Art. 9. — En cas d'absence ou d'empêchement simultané de M. Perries et de M. Regnier, M. Hautecœur (Emile), administrateur civil de 2e classe au bureau du budget et de la comptabilité, est autorisé à signer les différentes pièces énumérées à l'article 8 ci-dessus.

Art. 10. — En cas d'absence ou d'empêchement de M. Perries, M. Salomon (Robert), chef du bureau des litiges, est autorisé à signer les pièces visées à l'article 4 (alinéa *b*) ci-dessus.

Art. 11. — Le ministre des anciens combattants et victimes de la guerre est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française et prendra effet du 8 mars 1952.

Fait à Paris, le 13 mars 1952.

EMMANUEL TEMPLE.

Le ministre des anciens combattants et victimes de la guerre,

Vu l'article 24 du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre;

Vu le décret n° 48-555 du 3 avril 1948;

Vu le décret du 8 mars 1952 portant nomination des membres du Gouvernement;

Vu l'arrêté du 6 décembre 1948 fixant la compétence territoriale des délégués interdépartementaux du ministère des anciens combattants et victimes de la guerre, modifié par arrêté du 31 décembre 1951,

Arrête:

Art. 1er. — Sont maintenues en vigueur toutes les dispositions contenues dans l'arrêté du 26 octobre 1950 donnant délégation de signature à certains fonctionnaires en service au ministère des anciens combattants et victimes de la guerre.

Art. 2. — Le directeur des pensions et des services médicaux est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 13 mars 1952.

EMMANUEL TEMPLE.

MINISTERE DES POSTES, TELEGRAPHES ET TELEPHONES

Services extérieurs.

Par arrêtés du 7 mars 1952:

A été nommé directeur départemental adjoint à Strasbourg et titularisé dans le grade correspondant: M. Slauder, inspecteur principal à Strasbourg.

Ont été nommés chefs de section principaux et titularisés dans le grade correspondant les chefs de section désignés ci-après:

A Nantes-téléphone: M. Tallendeau, d'Angers-télégraphe et téléphone.

A Dijon-téléphone: M. Bonnefond, de Lyon-inter.

A Montpellier-télégraphe et téléphone: M. Favard, de Paris-inter.

Sur place: M. Jousselin, de Limoges-télégraphe et téléphone.

Sur place: M. Escurier, de Bordeaux-palais Gallien.

A Versailles-télégraphe et téléphone, M. Sauvanot, de Paris-téléphone.

A été réintégré, à compter du 10 janvier 1952, et affecté à Caudéran: M. Lagarrigue, inspecteur précédemment détaché, au titre de l'article 99 de la loi du 19 octobre 1946, dans les services de la poste aux armées.

Par arrêtés du 10 mars 1952:

A été réintégré, à compter du 1er mars 1952, et affecté à Antony: M. Guerin, inspecteur, précédemment détaché, au titre de l'article 99 de la loi du 19 octobre 1946, dans les services de la poste aux armées.

A été mise à la disposition du ministre de la France d'outre-mer, pour une période maximum de cinq ans, à compter du 16 avril 1952, pour servir au Cameroun: Mme Antoine, commis à Paris-Centre de contrôle des articles d'argent.

MINISTERE DE LA RECONSTRUCTION ET DE L'URBANISME

Création du service municipal du logement à Saint-Juéry (Tarn).

Par arrêté du 5 mars 1952, il est créé à Saint-Juéry (Tarn) un service municipal du logement dont les dépenses seront intégralement supportées par le budget communal. Ce service fonctionnera dans les conditions prévues aux articles 2 et 4 *bis* de l'ordonnance n° 45-2391 du 11 octobre 1945.

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLEE NATIONALE

ANNÉE 1952

Ordre du jour du mardi 18 mars 1952.

A seize heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Nomination de sept membres du comité constitutionnel.

2. — Examen d'une demande de pouvoirs d'enquête présentée par la commission des moyens de communication et du tourisme.

3. — Examen d'une demande de pouvoirs d'enquête présentée par la commission des territoires d'outre-mer.

4. — Vote de la proposition de résolution (n° 1179) de M. Signer et plusieurs de ses collègues tendant à inviter le Gouvernement à faire une très large place aux choux-fleurs dans les accords commerciaux signés avec tous pays importateurs, y compris ceux d'Europe centrale, en vue d'un écoulement satisfaisant de notre production nationale. (N° 2622. — M. Lucien Lambert, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

5. — Vote de la proposition de résolution de MM. Kauffmann et Damette (n° 1390) tendant à inviter le Gouvernement à prendre d'urgence toutes les mesures de protection qui s'imposent pour assainir dans les plus brefs délais le marché des houblons de la production nationale et sauvegarder les intérêts des planteurs français gravement menacés par les difficultés d'écoulement de la récolte 1951. (N° 2576. — M. Kauffmann, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

6. — Vote, en deuxième lecture, du projet de loi tendant à constituer des détachements de météorologie affectés organiquement à certaines grandes unités et formations de l'armée de l'air, ainsi qu'à fixer le régime des fonctionnaires de la météorologie en service dans ces détachements. (Nos 28-2852. — M. Maurellet, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

7. — Vote des propositions de résolution: 1° de M. Métayer et plusieurs de ses collègues (n° 2093) tendant à inviter le Gouvernement à modifier les limites d'âge des officiers de la gendarmerie et à adopter pour les officiers généraux et supérieurs de cette arme les limites d'âge fixées avant août 1940 et pour les officiers subalternes les actuelles limites d'âge des sous-officiers; 2° de M. Frédéric-Dupont (n° 2094) tendant à inviter le Gouvernement à modifier les limites d'âge des officiers de gendarmerie et de la garde républicaine. (N° 2169. — M. Métayer, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

8. — Vote, en deuxième lecture, de la proposition de loi tendant à assortir de dispositions pénales les dispositions de la décision n° 50-056 de l'assemblée algérienne sur l'interdiction de la pêche au ring net dans les eaux territoriales algériennes. (Nos 2589-2267. — M. Rabier, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

9. — Vote de la proposition de loi de M. Minjoz et plusieurs de ses collègues (n° 2189) complétant la loi n° 51-1372 du 1er décembre 1951 tendant à permettre, à titre provisoire, de surseoir aux expulsions de certains occupants de bonne foi. (N° 2746. — M. Minjoz, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

10. — Vote, en deuxième lecture, de la proposition de loi tendant à modifier l'article 74 du décret validé du 22 mars 1942 sur la police des chemins de fer. (Nos 893-2771. — M. Schaff, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

11. — Fixation de la date de discussion de l'interpellation de M. Minjoz sur: 1° l'inadmissible carence des services compétents qui n'ont fait aucune diligence pour s'assurer de la véritable identité et du passé de feu Ducreux-Tacnet, député des Vosges, alors qu'il était l'objet de plaintes ou de recherches; 2° les mesures que le Gouvernement compte prendre ou proposer à l'Assemblée nationale pour empêcher le renouvellement d'un pareil scandale.

12. — Discussion de la proposition de loi (n° 221) de Mme Rose Guérin et plusieurs de ses collègues tendant à fixer le montant du pécule accordé aux déportés et internés politiques par la loi n° 48-1101 du 9 septembre 1948; 2° de la proposition de résolution (n° 605) de M. Guislain tendant à inviter le Gouvernement à publier d'urgence un décret portant règlement d'administration publique en vue du payement du pécule des déportés et internés politiques qualifiés par la loi n° 48-1101 du 9 septembre 1948. (N° 2138. — Mme Rose Guérin, rapporteur.)

13. — Discussion de la proposition de loi (n° 641) de M. Le Coutalier et plusieurs de ses collègues tendant à compléter l'article 61 de la loi n° 48-1450 du 20 septembre 1948 portant réforme du régime des pensions civiles et militaires et à permettre la revision administrative de certaines pensions. (N° 2341. — M. Le Coutalier, rapporteur.)

14. — Discussion de la proposition de loi de MM. Dominjon, Grimaud et Jean Cayeux tendant à modifier l'ordonnance du 31 octobre 1945 sur la lutte antituberculeuse. (N° 1083. — M. Jean Cayeux, rapporteur.)

15. — Discussion du projet de loi tendant à la modification des dispositions relatives à l'organisation transitoire de la justice à Madagascar et dépendances et aux Comores. (N° 676. — M. Duveau, rapporteur.)

16. — Discussion de la proposition de loi (n° 525) de M. Pierre Vilon et plusieurs de ses collègues tendant à permettre aux vieux métayers pouvant justifier de plus de vingt-cinq années de métayage de bénéficier de l'allocation aux vieux travailleurs salariés. (N° 1887. — M. Castera, rapporteur.)

17. — Discussion, en deuxième lecture, du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale dans sa première législature, portant modification des articles 48 à 58 de la loi du 28 octobre 1946 sur les dommages de guerre. (N°s 1962-2163. — M. René Schmitt, rapporteur.)

18. — Discussion de la proposition de loi de MM. Francis Leenhardt et Minjoz tendant à la réparation des préjudices de carrière subis par certains fonctionnaires. (N° 869. — M. Wagner, rapporteur.)

19. — Discussion de la proposition de loi (n° 585) de MM. Frédéric-Dupont et Léon Noël tendant à faire bénéficier les combattants d'Indochine et de Corée de toutes les dispositions relatives aux combattants. (N° 1992. — M. Commenitry, rapporteur.)

20. — Discussion en deuxième lecture du projet de loi portant statut général du personnel des communes et des établissements publics communaux. (N°s 925-2639. — M. Jean Nenon, rapporteur.)

21. — Discussion des propositions de loi: 1° de MM. Jean-Paul David (n° 139) tendant à modifier les dispositions de loi n° 49-420 du 25 mars 1949 portant revision des rentes viagères constituées entre particuliers; 2° de M. Gaillard (n° 163) tendant à modifier l'article 1er de la loi n° 49-420 du 25 mars 1949 revisant certaines rentes viagères constituées entre particuliers; 3° de MM. Defos du Rau et Siefridt (n° 396) tendant à compléter les dispositions des lois n° 49-420 du 25 mars 1949 et n° 51-695 du 24 mai 1951 portant revision et majoration de certaines rentes viagères; 4° de MM. Defos du Rau, Garet et Siefridt (n° 411) tendant à compléter l'article 4 de la loi du 25 mars 1949 sur la revision des rentes viagères entre particuliers; 5° de M. Estradère et plusieurs de ses collègues (n° 508) tendant à introduire le principe de l'échelle mobile en faveur des rentes viagères; 6° de M. Frédéric-Dupont et plusieurs de ses collègues (n° 623) tendant à revaloriser les rentes viagères souscrites auprès des institutions de prévoyance ou de sécurité sociale prévues par l'article 18 de l'ordonnance du 4 octobre 1945; 7° de M. Frédéric-Dupont et plusieurs de ses collègues (n° 624) modifiant le taux et les conditions de revalorisation des rentes viagères; 8° de M. Minjoz et plusieurs de ses collègues (n° 1217) tendant à revaloriser les rentes viagères visées par les lois n° 48-777 du 4 mai 1948, n° 49-420 du 25 mars 1949, n° 49-1098 du 2 août 1949 et n° 51-695 du 24 mai 1951; 9° de M. Minjoz et plusieurs de ses collègues (n° 1197) tendant à revaloriser les rentes viagères versées par les personnes morales en tant que charge accessoire d'un legs; 10° de M. Médecin (n° 1551) tendant à interpréter la loi du 2 août 1949 en ce qui concerne les contrats dits « de capital différé à prime unique » (dispositions concernant les rentes viagères constituées entre particuliers). (N° 2360. — M. Maurice Grimaud, rapporteur.)

Commission de la presse.

Séance du vendredi 14 mars 1952.

Présents — MM. Baylet, Berthet, Bouhey, Mme Degrond, MM. Desson, Flandin (Jean-Michel), Gosset, Grenier (Fernand), Lanet (Joseph-Pierre) (Seine), Lecanuet, Léotard (de), Moatti, Vigier.

Excusé — M. Max Brunet.

Convocation de la conférence des présidents.

La conférence constituée conformément à l'article 34 du règlement (vice-présidents de l'assemblée, présidents des commissions et présidents des groupes de quatorze membres au moins) est convoquée par M. le président pour le mardi 18 mars 1952, à quatorze heures trente, dans les salons de la présidence.

CONSEIL DE LA REPUBLIQUE

ANNÉE 1952

Ordre du jour du mardi 18 mars 1952.

A quinze heures trente. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Réponses des ministres aux questions orales suivantes:

I. — M. Jean-Louis Tinaud expose à M. le ministre de l'industrie et du commerce que par suite d'un accident matériel survenu dans un des puits de pétrole exploités par la Société nationale des pétroles d'Aquitaine, à Lacq (Basses-Pyrénées), une énorme quantité de gaz s'est répandue sur toute la région risquant de provoquer une catastrophe sans précédent; et demande quelles mesures de sécurité vont être prises pour éviter à l'avenir le risque d'un pareil danger. (N° 273.)

II. — M. Louison rappelle à M. le ministre de l'éducation nationale que la circulaire interministérielle n° 400, concernant la rémunération des instituteurs chargés des cours donnés en dehors des heures de service, prévoit que la collecte des fonds et la surveillance des présences seront prises en charge par les municipalités; et lui demande, en raison des multiples protestations des maires, si une telle décision, qui leur crée de nombreuses difficultés, ne pourrait être rapportée. (N° 275.)

III. — M. Naveau expose à M. le ministre des finances et des affaires économiques qu'un grand nombre de collecteurs de beurre fermier ne comptabilisent que partiellement leurs achats et qu'il en résulte une fraude fiscale importante; qu'en effet, les beurres ainsi commercialisés se vendent sans factures à tous les stades et les entreprises honnêtes sont désarmées par une concurrence déloyale qui s'exerce à leur détriment; qu'il suffit au commerçant indélicat de détenir quelques factures en portefeuille se rapportant au genre de marchandise qu'il fournit pour prétendre qu'il s'agit du même produit et pour échapper ainsi au contrôle fiscal; que par kilogramme de beurre le montant des taxes cumulatives atteint environ 42 F; que certaines organisations ont chiffré entre 2 et 3 milliards de francs par an le montant de la fraude ainsi réalisée; qu'il semble pourtant qu'avant de majorer les impôts ou d'en créer de nouveaux, il faille faire rendre ceux qui existent; que, dans ces conditions, il demande: 1° quelles mesures ont été prises pour mettre un terme à ces pratiques délictueuses; 2° quels ont été les résultats des contrôles déjà opérés et les sanctions intervenues; 3° quelles mesures l'administration compte prendre pour enrayer définitivement la fraude fiscale des collecteurs de beurre fermier (institution d'un carnet d'achat, investigations inopinées, etc.). (N° 276).

IV. — M. Jean-Louis Tinaud rappelle à M. le ministre des finances et des affaires économiques que le *Journal officiel* du 26 janvier 1952 contient « un avis aux importateurs d'oranges et mandarines originaires et en provenance d'Espagne » précisant la quantité d'agrumes autorisée à l'entrée par bureau de douane: Cerbère-Gare 11.000 tonnes; Hendaye-Gare 6.000 tonnes; Canfranc néant; expose que ces chiffres semblent contraires à la logique, à la justice et aux promesses écrites faites par ses propres services; et demande les raisons pour lesquelles il ne serait pas possible d'assurer une répartition plus équitable sans favoriser spécialement une de ces gares frontières au détriment des deux autres. (N° 281.)

V. — M. Héline demande à M. le ministre de l'intérieur quelles mesures ont été prises pour organiser la protection civile en temps de guerre; quelles sont les réalisations dans ce domaine; quelles sont les répercussions financières des projets envisagés. (N° 279.)

2. — Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, tendant à modifier le délai prévu à l'article 5 de la loi n° 51-356 du 20 mars 1951 tendant à interdire le système de vente avec timbres-primes. (N°s 16 et 86, année 1952. — M. Jacques Gadoin, rapporteur.)

3. — Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, tendant à rendre applicable dans les territoires d'outre-mer, au Togo et au Cameroun la loi du 11 février 1951 abrogeant les dispositions législatives qui, en matière de droit commun, suppriment ou limitent le droit qui appartient aux juges d'accorder le sursis aux peines qu'ils prononcent et de faire bénéficier le coupable des circonstances atténuantes. (N°s 12 et 127, année 1952. — M. Lassalle-Séré, rapporteur.)

4. — Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, relatif à la variation du salaire minimum national interprofessionnel garanti, en fonction du coût de la vie. (N°s 93, année 1952; et n° , année 1952. — Avis de la commission des affaires économiques, des douanes et des conventions commerciales. — M. de Villoutreys, rapporteur; et n° 122, année 1952. — Avis de la commission de la production industrielle. — M. Armengaud, rapporteur; et n° , année 1952. — Avis de la commission des finances. — M. N.., rapporteur.)

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

Convocations de commissions.

La commission des affaires économiques, des douanes et des conventions commerciales se réunira le mercredi 19 mars 1952, à dix heures (local n° 274):

Audition de M. Altermann, délégué général de l'Union française des industries exportatrices, sur le commerce extérieur de la France, son bilan, ses perspectives.

Questions diverses.

La commission des finances se réunira le mardi 18 mars 1952, à quatorze heures trente (local n° 213):

Audition de M. Garet, ministre du travail et de la sécurité sociale, sur le projet de loi (n° 93, année 1952) relatif à la variation du salaire minimum national interprofessionnel garanti, en fonction du coût de la vie.

La commission de la production industrielle se réunira le jeudi 20 mars 1952, à dix heures trente (local n° 274):

Suite de l'étude préliminaire des questions suivantes en prévision de l'examen du projet financier d'équilibre budgétaire:

Protection du stock outil;

Amortissements accélérés;

Impôt sur les sociétés;

Mesures propres à encourager la production de minerais et métaux bruts, d'une part, et les recherches de pétrole, d'autre part;

Taxe sur le chiffre d'affaires et plan Schuman.

Questions diverses.

INFORMATIONS
RELATIVES
A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Ordre du jour du mardi 18 mars 1952.

A quinze heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Discussion de la demande d'avis, transmise par M. le président de l'Assemblée nationale, sur le projet de loi autorisant le Président de la République à ratifier le traité de paix avec le Japon. (N°s 342, année 1951, et 84, année 1952. — M. Nguyen Khac Su, rapporteur, et n° 114, année 1952. — Avis de la commission de la défense de l'Union française. — M. le général Delmas, rapporteur.)

2. — Discussion de la demande d'avis, transmise par M. le président du conseil des ministres, sur le projet de décret, présenté par M. le ministre de la France d'outre-mer, complétant le décret du 30 novembre 1928 instituant des juridictions spéciales et le régime de la liberté surveillée pour les mineurs dans les territoires relevant du ministère de la France d'outre-mer. (N°s 228, année 1951, et 100, année 1952. — M. Randretsa, rapporteur; et n° 68, année 1952. — Avis de la commission des affaires sociales. — Mlle Le Ber, rapporteur.)

3. — Discussion de la proposition de M. Borrey et des membres du groupe des indépendants d'outre-mer tendant à inviter le Gouvernement à déposer un projet de loi tendant à la protection de l'enfance en danger dans les territoires d'outre-mer et à la réorganisation du droit de la délinquance juvénile dans ces mêmes territoires. (N°s 186, année 1951, et 99, année 1952. — M. Randretsa, rapporteur, et n° 107, année 1952. — Avis de la commission des affaires sociales. — Mlle Le Ber, rapporteur.)

4. — Discussion de la proposition de loi de MM. Paul Catrice, Corval, Gervain, Juge, Jean Scelles et des membres du groupe du mouvement républicain populaire tendant à demander au Gouvernement de prendre toutes mesures utiles en faveur de l'enfance et de l'adolescence inadaptée dans les territoires d'outre-mer et les territoires associés (N°s 306, année 1951, et 120, année 1952. — Mlle Le Ber, rapporteur.)

5. — Discussion de la demande d'avis, transmise par M. le président du conseil des ministres, sur le projet de décret, présenté par M. le ministre de la France d'outre-mer, modifiant l'article 2 du décret n° 49-1595 du 14 décembre 1949 rendant applicables aux territoires relevant du ministère de la France d'outre-mer les dispositions de la loi n° 49-572 du 23 avril 1949 permettant le changement des prénoms de l'adopté en cas d'adoption ou de légitimation adoptive et modifiant les articles 350, 361 et 369 du code civil. (N°s 212, année 1951, et 113, année 1952. — M. Abdesselam, rapporteur, et n° 139, année 1952. — Avis de la commission des affaires sociales. — M. Jean Scelles, rapporteur.)

Commission de l'agriculture, élevage, chasses, pêches et des forêts.

Séance du jeudi 13 mars 1952.

Présents. — MM. Bour (Alfred), Monnet, Roulleaux-Dugage.

Suppléants. — M. Alduy (de M. Cazelles), M. Max André (de M. Le Guénédal), M. Bidet (de M. Gueye Momar Djim), M. Bolluix-Basset (de M. Roclore), Alfred Bour (de M. Le Brun-Kéris), M. Laurent-Eynac (de M. Kémajou), Mlle Le Ber (de M. Schock), M. Lhuillier (de M. Ibrahim), M. Monnet (de M. Giard), M. Périer (de M. Ramampy), M. Rosenfeld (de M. Belabed), M. Vivier (de M. Mademba).

Convocations de commissions.

La commission des affaires culturelles et des civilisations d'outre-mer se réunira le mardi 18 mars 1952, à dix heures trente (local n° 217):

I. — Rapport de M. de Peretti sur la demande d'avis (n° 325, année 1951) concernant le projet de décret présenté par M. le ministre de la France d'outre-mer relatif à la constitution d'un bien de famille insaisissable dans les Etablissements français d'Océanie.

II. — Nomination de rapporteur pour la proposition (n° 80, année 1952) pour la création d'une commission de l'Union française pour l'éducation, la science et la culture, auprès de l'U. N. E. S. C. O.

III. — Désignation d'un membre représentant l'Assemblée de l'Union française à la commission d'étude du français de base.

IV. — Questions diverses.

La commission des affaires économiques se réunira le mardi 18 mars 1952, à dix heures trente (local n° 120):

I. — Nominations de rapporteurs:

1° Sur la proposition (n° 102, année 1952) tendant à inviter le Gouvernement à ne plus utiliser, dans la terminologie administrative les termes exportation et importation, pour les échanges entre deux parties de l'Union française;

2° Sur la demande d'avis (n° 115, année 1952) concernant le projet de décret présenté par M. le ministre de la France d'outre-mer, portant institution d'une chambre consulaire des mines de l'Afrique équatoriale française.

II. — Nominations de rapporteurs pour avis:

1° Sur la demande d'avis (n° 96, année 1952) sur la proposition de loi de M. Lassalle-Séré, sénateur, relative à la réglementation de l'importation, fabrication, détention, mise en circulation en vue de la vente, mise en vente ou cession gratuite des boissons alcooliques dans les Etablissements français de l'Océanie;

2° Sur la proposition (n° 173, année 1951) relative aux moyens à mettre en œuvre dans les pays d'outre-mer pour la réalisation des travaux et études démo-économico-sociales et l'organisation des services de statistiques; en remplacement de M. Meyer, empêché. — Echange de vues sur le texte de cette proposition.

III. — Examen du rapport pour avis de M. René Moreux sur la demande d'avis (n° 323, année 1951) concernant la proposition de M. Saller, sénateur, et plusieurs de ses collègues tendant à déterminer le mode de fixation de la parité du franc C. F. A.; et de la demande d'avis (n° 329, année 1951) concernant la proposition de loi de M. Duveau, député et plusieurs de ses collègues, tendant à déterminer le mode de fixation de la parité du franc C. F. A. (franc des colonies françaises d'Afrique).

La commission de la défense de l'Union française se réunira le mardi 18 mars 1952, à seize heures (local n° 116):

Fixation de l'ordre du jour de la prochaine séance de la commission.

La commission de politique générale se réunira le mercredi 19 mars 1952, à seize heures (local n° 116):

I. — Nomination de rapporteurs pour:

a) La proposition (n° 110, année 1952) de M. Gaignard, tendant à inviter le Gouvernement à prendre toutes dispositions pour réorganiser le régime municipal dans les Etablissements français de l'Océanie;

b) La proposition (n° 111, année 1952) de M. Gaignard, tendant à inviter le Gouvernement de la République française à prendre toutes dispositions pour réorganiser les conseils de districts dans les Etablissements français de l'Océanie;

c) La proposition (n° 112, année 1952) de M. Alduy, tendant à inviter le Gouvernement à commémorer solennellement le centenaire de la mort de François Arago et procéder au transfert de ses cendres au Panthéon.

II. — Examen d'un projet de rapport pour avis, fait par Mme Lefancheux, sur la proposition (n° 311, année 1950) tendant à inviter le Gouvernement de la République française à renforcer ses relations diplomatiques avec le monde musulman (commission des relations extérieures saisie au fond, M. Yvon Esnault, rapporteur).

III. — Examen d'une demande de voyage.

Avis de concours pour l'emploi d'administrateur des services de l'Assemblée de l'Union française.

Un concours est ouvert pour le recrutement de quatre administrateurs des services de l'Assemblée de l'Union française.

Les candidats des deux sexes qui voudront prendre part à ce concours devront justifier de la possession de la nationalité française suivant les conditions prévues par l'ordonnance du 19 octobre 1945 (art. 5) ou qu'ils sont citoyens de l'Union française, et qu'ils sont âgés de vingt ans au moins au jour du concours et de moins de trente ans au 1er janvier 1952. Cette limite d'âge sera reculée, s'il y a lieu, d'une durée égale à celle du service militaire obligatoire effectivement accompli, ou du temps passé en captivité, internement politique ou déportation, ou au temps de service homologué dans la Résistance. Cette limite d'âge sera reculée également d'un an par enfant à charge suivant le décret du 21 juillet 1939 sur le code de la famille.

Les candidats du sexe masculin devront en outre justifier qu'ils se trouvent en position régulière au regard des lois sur le recrutement de l'armée.

Sont seuls admis à concourir:

1° Les candidats titulaires d'un diplôme de licence ou d'un des diplômes figurant à l'article 3 du décret n° 45-2288 du 9 octobre 1945 et des textes subséquents. Les fonctionnaires de l'Assemblée titulaires d'un de ces titres sont admis au concours sans limite d'âge;

2° Les chefs et sous-chefs de section d'administrateurs adjoints, les administrateurs adjoints principaux et les administrateurs adjoints des services de l'Assemblée comptant au moins trois ans de services effectifs à l'Assemblée (y compris le stage) sans limite d'âge.

Le registre des inscriptions est ouvert au secrétariat général de l'Assemblée de l'Union française, château de Versailles. Les inscriptions sont reçues jusqu'au 17 mai 1952, à dix-huit heures; à cette date, le registre des inscriptions sera définitivement clos.

Toute demande d'inscription devra être accompagnée des pièces suivantes:

1° Un extrait d'acte de naissance;

2° Un extrait pour néant du casier judiciaire;

3° Pour tout candidat du sexe masculin, une pièce émanant de l'autorité militaire, ou sa copie certifiée conforme, établissant qu'il a satisfait définitivement aux prescriptions de la loi de recrutement en ce qui concerne le service actif en temps de paix;

4° La copie certifiée conforme des titres universitaires exigés;

5° Une déclaration sur papier libre attestant sur l'honneur que l'intéressé ne tombe pas sous le coup des dispositions des ordonnances du 27 juin 1944 sur l'indignité nationale, et qu'en tout état de cause il n'a pas été frappé par l'un ou l'autre de ces textes;

6° Des attestations officielles (s'il y a lieu) du temps passé en captivité, internement politique ou déportation, ainsi que du temps de service homologué dans la Résistance;

7° Une note manuscrite indiquant la situation de famille du candidat.

Les épreuves du concours auront lieu les 3, 4 et 5 juillet 1952 dans les centres suivants:

Versailles, Fort-de-France, Basse-Terre, Cayenne, Saint-Denis de la Réunion, Alger, Pnom-Penh, Saigon, Hanoï, Dakar, Yaoundé, Lomé, Brazzaville, Tananarive, Pondichéry.

D'autres centres pourront, si nécessaire, être créés par décision des questeurs, tant dans la métropole que dans les pays d'outre-mer de l'Union française.

Les frais de déplacement et de séjour imposés aux candidats pour leur participation au concours sont entièrement à leur charge.

Les épreuves auront lieu d'après l'horaire suivant:

1. Composition française sur un sujet d'ordre général (durée: quatre heures), le 3 juillet 1952, à partir de huit heures.

2. Composition sur le droit des pays d'outre-mer (Etats associés d'outre-mer, Algérie et départements d'outre-mer, territoires d'outre-mer, territoires sous tutelle) (durée: quatre heures), le 4 juillet 1952, à partir de huit heures.

3. Composition portant sur le droit public français (droit constitutionnel, droit administratif) (durée: quatre heures), le 5 juillet 1952, à partir de huit heures.

4. Composition portant sur la géographie de l'Union française (durée: trois heures), le 5 juillet 1952, à partir de quinze heures.

Le choix des épreuves sera fait par un jury composé du secrétaire général de l'Assemblée, président, d'un professeur agrégé ou chargé de cours de la faculté de droit, d'un professeur agrégé de lettres et d'un professeur agrégé de géographie désignés par le recteur de l'académie de Paris.

Un seul sujet est choisi pour chaque épreuve par le jury. Il est placé sous double enveloppe cachetée, signée des membres du jury chargé du choix des épreuves et remis au président de la commission de surveillance, immédiatement avant l'ouverture des épreuves.

La correction des épreuves sera assurée par le jury chargé du choix des épreuves.

Les épreuves de chaque matière seront cotées de 0 à 20 points et affectées des coefficients suivants:

Composition française	3
Droit des pays d'outre-mer	2
Droit public français	2
Géographie de l'Union française	1,5

Pour être admis, les candidats doivent réunir un total de 102 points au moins pour l'ensemble des épreuves.

Une note inférieure à 5/20 pour une épreuve sera éliminatoire.

Si plusieurs candidats étaient placés *ex æquo*, le jury du concours établirait un ordre de préférence.

Une majoration égale à 5 p. 100 du total des points obtenus au concours est accordée aux candidats appartenant déjà aux cadres de l'Assemblée, ainsi qu'aux veuves de guerre et aux déportés.

Les candidats admis seront appelés à l'emploi d'administrateur stagiaire des services de l'Assemblée de l'Union française au fur et à mesure des vacances qui se produiront dans le cadre et sous réserve du résultat favorable de la visite médicale d'aptitude.

Tous renseignements complémentaires seront donnés aux candidats qui se présenteront ou écriront au secrétariat général de l'Assemblée de l'Union française (service du personnel), château de Versailles (Seine-et-Oise).

INFORMATIONS
RELATIVES
AU CONSEIL ECONOMIQUE

Convocations de commissions.

Mardi 18 *mars* 1952.

Dix heures.

COMMISSION COMMUNE POUR L'ÉTUDE DE LA PROPOSITION DE LOI DE M. DURAND-RÉVILLE TENDANT A INSTITUER UN CODE DE LA NAVIGATION FLUVIALE DANS LES TERRITOIRES D'OUTRE-MER.

Ordre du jour.

Auditions de représentants des compagnies de navigation fluviale dans les territoires d'outre-mer et des usagers.

Dix heures.

GROUPE DE TRAVAIL POUR L'ÉTUDE DU REVENU NATIONAL (COMMISSION DE LA CONJONCTURE ÉCONOMIQUE ET DU REVENU NATIONAL)

Ordre du jour.

Examen du compte de la sécurité sociale et du compte « Marché des capitaux ». Discussion générale.

Mercredi 19 *mars* 1952.

Neuf heures.

GROUPE DE TRAVAIL POUR L'ÉTUDE DU PROBLÈME DES ÉCONOMIES D'ÉNERGIE (COMMISSION DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE)

Ordre du jour.

Audition demandée par M. Compeyre, directeur de l'association des propriétaires d'appareils à vapeur sur les économies d'énergie qu'il est possible de réaliser dans les industries diverses.

Audition de M. Dreyfus, président du groupe de travail « Energie et mines » au commissariat général du plan de modernisation et d'équipement.

Neuf heures quarante-cinq.

GROUPE DE TRAVAIL POUR L'ÉTUDE DE LA COORDINATION AIR, MER (COMMISSION DES TRANSPORTS, DES POSTES, TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES ET DU TOURISME)

Ordre du jour.

Questions diverses.

Dix heures. — Audition de M. Bizone, directeur de la société Aigle-Azur.

Onze heures. — Exposé de M. P. Bernard, président du syndicat national des transporteurs aériens, sur les problèmes généraux de l'aviation marchande.

Dix heures.

COMMISSION DE L'AGRICULTURE

Ordre du jour.

Habitat rural.

Audition de M. Becker, inspecteur général des eaux et du génie rural.

Dix heures.

COMMISSION DES FINANCES, DU CRÉDIT ET DE LA FISCALITÉ

Ordre du jour.

Etude de la proposition de résolution de M. Lacour-Gayet relative à l'étalon or.

Audition de M. Herbette, conseiller économique à la banque d'Indochine.

Dix heures.

GROUPE DE TRAVAIL POUR L'ÉTUDE DE LA LÉGISLATION HOSPITALIÈRE (COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES)

Ordre du jour.

Examen de la première partie du projet de rapport établi par M. Bomal, rapporteur.

Dix heures quinze. — Audition de M. Deprun, inspecteur général de la santé sur le problème de la structure des établissements hospitaliers.

Dix heures.

COMMISSION DES TRAVAUX PUBLICS, DE LA RECONSTRUCTION ET DE L'URBANISME

Ordre du jour.

Audition de M. Becker, inspecteur général des eaux et du génie rural, sur l'habitat rural.

Quinze heures.

COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES

Ordre du jour.

Audition de M. Lecœur, au sujet de la reprise de l'étude sur les prestations familiales en ce qui concerne les régimes spéciaux et plus particulièrement l'artisanat.

La commission prendra des décisions sur les suites à donner aux demandes d'études particulières concernant les régimes spéciaux des prestations familiales dans l'artisanat et l'agriculture.

Quinze heures trente.

GROUPE DE TRAVAIL POUR L'ÉTUDE DU PROBLÈME DES GOULOTS D'ÉTRANGLEMENT DES PRODUITS INDUSTRIELS (COMMISSION DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE)

Ordre du jour.

Etude des difficultés d'approvisionnement en produits sidérurgiques qu'éprouvent les industries de transformation, et des difficultés qui assaillent les travailleurs et les entreprises du secteur industriel assurant la production des biens de consommation, en vue d'un examen de la situation et des remèdes à y apporter.

Audition demandée de M. Denis, chef du service de la sidérurgie au ministère de l'industrie et du commerce.

Audition de M. Charvet, délégué général des services administratifs de la chambre syndicale de la sidérurgie française.

Jeudi 20 *mars* 1952

Neuf heures.

COMMISSION DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE

Ordre du jour.

Compte rendu de l'état des études effectuées par les groupes de travail.

Désignation du président du groupe de travail chargé d'étudier le problème des goulots d'étranglement des produits industriels, à la suite de la démission de M. Cade.

Détermination du champ de l'étude sur les gaspillages industriels dans le domaine de la construction.

Etablissement du calendrier des séances de la commission de la production industrielle et de ses groupes de travail pour le mois d'avril 1952.

Dix heures quinze.

GROUPE DE TRAVAIL POUR L'ÉTUDE DE LA PRODUCTIVITÉ DANS LE DOMAINE INDUSTRIEL (COMMISSION DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE)

Ordre du jour.

Enquête sur les gaspillages industriels:

Audition demandée d'un représentant du conseil supérieur de l'ordre des architectes.

Suite de l'audition de M. Lepan-Drevdal, directeur général adjoint de l'A. F. N. O. R., sur la normalisation des matériaux de construction.

Quatorze heures trente.

GROUPE DE TRAVAIL POUR L'ÉTUDE DE L'ORGANISATION DES MARCHÉS AGRICOLES EUROPÉENS (COMMISSION DE L'AGRICULTURE)

Ordre du jour.

Election du bureau du groupe de travail.

Vendredi 21 *mars* 1952.

Neuf heures trente.

COMMISSION DE L'ÉCONOMIE DE L'UNION FRANÇAISE

Ordre du jour.

Membres correspondants du Conseil économique dans les territoires d'outre-mer.

Suite de l'étude de la note de M. Pollay.

AVIS ET COMMUNICATIONS

Présidence du conseil.

Avis relatif à l'édition et à la mise en vente de publications officielles de la présidence du conseil (direction de la documentation).

La direction de la documentation, 16, rue Lord-Byron, Paris (8e), vient de faire paraître, sous le titre

SI VOUS VOULEZ CONSTRUIRE UN LOGEMENT, CONSTRUISEZ ECONOMIQUEMENT,

une nouvelle plaquette illustrée, en couleurs, de 38 pages, du format 24×31, réalisée par le ministère de la reconstruction et de l'urbanisme.

Cette plaquette répond aux questions suivantes:

— Que doit-on faire pour construire économiquement?

— Comment obtenir les avantages que la loi accorde pour financer la construction?

Les lecteurs y trouveront tout ce qu'ils doivent savoir pour bâtir une maison solide, saine et claire:

— Comment gagner de la place?

— Trois moyens d'économiser.

— Une mauvaise orientation coûte cher.

— Une même surface: deux maisons.

— La maison la moins chère possible.

— Pourquoi construire au hasard?

— Ainsi que des renseignements précis sur les primes à la construction, avantages fiscaux, droits et devoirs du constructeur, etc.

Ce véritable « Guide du constructeur » propose des solutions ingénieuses, pratiques et économiques, tant pour la construction même que pour l'aménagement.

La plaquette « **Si vous voulez construire un logement, construisez économiquement** » est en vente au prix de 200 F, à *La Documentation Française*, 16, rue Lord-Byron, Paris (8e), et est expédiée, franco de port et d'emballage, au prix de 250 F, dès réception de la commande accompagnée de son montant. Versements au C. C. P. Paris 9060-98.

Ministère des affaires étrangères.

Avis de concours pour le recrutement d'un inspecteur stagiaire des instruments de mesure au Maroc.

La direction de l'agriculture, du commerce et des forêts (service des instruments de mesure) organise un concours pour le recrutement d'un inspecteur stagiaire des instruments de mesure.

L'emploi mis au concours est réservé aux bénéficiaires du dahir du 23 janvier 1951 sur les emplois réservés dans les cadres généraux des administrations publiques.

Si les résultats du concours laissent cet emploi disponible, il pourra être attribué à un autre candidat classé en rang utile.

Les épreuves écrites de ce concours auront lieu les 3 et 4 juin 1952, simultanément à Paris, Lyon, Bordeaux, Marseille et Casablanca.

Le programme et les conditions du concours sont ceux fixés par l'arrêté du directeur de l'agriculture, du commerce et des forêts du 13 septembre 1949 (*Bulletin officiel*, n° 1926 du 23 septembre 1949)

Les demandes d'inscription, accompagnées des pièces requises, devront parvenir à la direction de l'agriculture, du commerce et des forêts (service du commerce et des instruments de mesure), à Casablanca, avant le 3 mai 1952.

Ministère de la défense nationale.

Avis de concours pour le recrutement de personnel militaire féminin de l'armée de l'air.

Un concours portant recrutement de personnel militaire féminin de l'armée de l'air dans les spécialités suivantes: secrétaires (1), sténodactylographes (1), dactylographes, comptables, interprètes de langue anglaise, personnel du service de santé, transmissions et D. A T., mécanographes, aura lieu les 29 et 30 avril 1952.

I. — *Conditions générales d'admission.*

Etre de nationalité française;

N'avoir encouru aucune condamnation tombant sous le coup de l'article 5 de la loi du 31 mars 1928;

Etre de bonne vie et mœurs;

Etre célibataire, veuve, divorcée ou séparée de corps;

Ne pas avoir un enfant mineur non émancipé ou, dans le cas contraire, ne pas avoir sur la personne de cet enfant le droit de garde résultant de l'exercice de la puissance paternelle;

Avoir au moins dix-huit ans accomplis à la date du 1er juin 1952;

Avoir moins de quarante-cinq ans à la date de la signature de l'engagement;

Posséder l'aptitude physique à servir sur les différents territoires de l'Union française;

Pour les célibataires de moins de vingt et un ans, être munies du consentement de leur représentant légal.

a) Connaissances générales.

Aucun diplôme n'est exigé. Toutes les candidates devront subir un examen de connaissances générales comportant les épreuves suivantes: dictée, composition française, mathématiques.

Le niveau des sujets correspondra au brevet élémentaire de l'enseignement public.

b) Connaissances propres à la spécialité demandée.

Sténographes: vitesse moyenne, 95 à 100 mots-minute;

Dactylographes: vitesse moyenne, 35 mots-minute;

Infirmières: diplôme d'Etat obligatoire;

Comptables: diplôme de comptabilité;

Interprètes d'anglais: épreuve d'une durée de deux heures (écrit et oral) (niveau du baccalauréat 1re partie: langues).

II. — *Inscription au concours.*

Le dossier fourni par la candidate devra comprendre:

La demande d'autorisation en vue de subir les épreuves du concours (il sera spécifié sur cette demande si la candidate désire subir l'épreuve facultative de langue anglaise);

Demande d'engagement de la candidate;

Fiche de renseignements à remplir par la candidate;

Bulletin de naissance;

Certificat de bonne vie et mœurs;

Consentement du représentant légal s'il y a lieu;

Extrait du jugement de divorce ou de séparation de corps (pour les femmes divorcées ou séparées de corps);

Acte de décès du mari pour les veuves;

Copies certifiées des diplômes, brevets, certificats, etc., dont l'intéressée est titulaire;

Autorisation de l'administration publique qui emploie la candidate (éventuellement);

Trois photographies d'identité de l'intéressée.

Ce dossier sera transmis pour le 15 avril 1952, dernier délai, aux autorités désignées ci-après, compte tenu du département de résidence de la candidate:

Général commandant la 1re région aérienne, Dijon. — Aube, Bas-Rhin, Côte-d'Or, Doubs, Haute-Marne, Haut-Rhin, Haute-Saône, Jura, Marne, Meurthe-et-Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Saône-et-Loire, Territoire de Belfort, Vosges, Yonne.

Général commandant la 2e région aérienne, 35, rue Saint-Didier, Paris (16e). — Aisne, Ardennes, Calvados, Côtes-du-Nord, Eure, Eure-et-Loir, Finistère, Ille-et-Vilaine, Loire-Inférieure, Loiret, Maine-et-Loire, Manche, Mayenne, Morbihan, Nord, Oise, Orne, Pas-de-Calais, Sarthe, Seine, Seine-Inférieure, Seine-et-Oise, Seine-et-Marne, Somme.

Général commandant la 3e région aérienne, Bordeaux. — Ariège, Basses-Pyrénées, Charente, Charente-Maritime, Cher, Corrèze, Creuse, Deux-Sèvres, Dordogne, Gers, Gironde, Haute-Garonne, Hautes-Pyrénées, Haute-Vienne, Indre, Indre-et-Loire, Landes, Loir-et-Cher, Lot, Lot-et-Garonne, Tarn-et-Garonne, Tarn, Vendée, Vienne.

(1) Connaissant si possible la langue anglaise.

Général commandant la 4e région aérienne, Aix-en-Provence. — Ain, Allier, Alpes-Maritimes, Ardèche, Aude, Aveyron, Basses-Alpes, Bouches-du-Rhône, Cantal, Corse, Drôme, Gard, Hautes-Alpes, Haute-Loire, Haute-Savoie, Hérault, Isère, Loire, Lozère, Puy-de-Dôme, Pyrénées-Orientales, Rhône, Savoie, Var, Vaucluse.

Général commandant de l'air en Algérie, Alger. — Département de Constantine, territoire de Touggourt et des Oasis. Département d'Oran, territoire d'Ain-Sefra. Département d'Alger, territoire de Ghardaïa.

Général commandant l'air en Tunisie, Tunis. — Tunisie (en totalité).

Général commandant l'air au Maroc, Rabat. — Région de Rabat. Région de Casablanca, territoire d'Ouezzane. Région de Marrakech, commandement d'Agadir, Confins. Région de Meknès. Région de Fès. Région d'Oujda.

Général commandant la 1re division aérienne, S. P. 90113, B. P. M. 510 B. — Eléments stationnés en Allemagne ou en Autriche.

Ministère des finances et des affaires économiques.

Sociétés étrangères d'assurances.

La société étrangère d'assurances Levante (Societa Italiana di assicurazioni e reassicurazioni), ayant son siège à Gênes, a fait agréer par l'administration de l'enregistrement (décision du 9 février 1952, prenant effet du 30 janvier 1952) un représentant responsable des taxes et pénalités susceptibles d'être dues en France et en Algérie à raison des contrats passés dans toutes les branches par l'ensemble des agences qui sont ou seront exploitées en France métropolitaine, dans les départements de la Martinique, de la Guadeloupe, de la Guyane et de la Réunion et en Algérie, ainsi que des contrats qui, directement reçus à l'étranger, porteraient sur des risques ayant leur assiette sur l'un de ces territoires.

La société étrangère d'assurance Nedasmij (N. V. Nederlandsche Assurantie Maatschappij voor Handel en Industrie), ayant son siège à Rotterdam, a fait agréer par l'administration de l'enregistrement (décision du 19 février 1952, prenant effet du 14 janvier 1952) un représentant responsable des taxes et pénalités susceptibles d'être dues en France et en Algérie à raison des contrats passés dans toutes les branches par l'ensemble des agences qui sont ou seront exploitées en France métropolitaine, dans les départements de la Martinique, de la Guadeloupe, de la Guyane et de la Réunion et en Algérie, ainsi que des contrats qui, directement reçus à l'étranger, porteraient sur des risques ayant leur assiette sur l'un de ces territoires.

Avis aux importateurs de pommes de terre primeurs originaires et en provenance d'Espagne.

(Poste 10 de l'accord commercial franco-espagnol du 17 novembre 1951.)

Comme suite aux dispositions du titre VII de l'avis publié au *Journal officiel* du 25 novembre 1951, les importateurs sont informés qu'un contingent de 18.000 tonnes de pommes de terre primeurs originaires et en provenance d'Espagne sera ouvert à l'importation, à partir du troisième jour suivant la date d'insertion du présent avis au *Journal officiel* et jusqu'au 15 mai 1952 inclus, au plus tard.

Cette importation sera réalisée sous le régime de la procédure dite « des certificats d'importation » telle qu'elle est définie par le titre III, section I, paragraphe II (A, B, C) et le titre IV de l'avis n° 483 de l'office des changes, inséré au *Journal officiel* du 4 janvier 1951, c'est-à-dire contre la seule remise au bureau de douane intéressé d'un certificat d'importation, modèle C. I, conforme à l'annexe V de l'avis précité et établi en deux exemplaires.

L'entrée en France et le dédouanement des marchandises ne pourront s'effectuer que par les seuls bureaux de douane habilités à exercer le contrôle phytosanitaire prévu pour l'importation des végétaux tels qu'ils sont désignés par l'arrêté interministériel du 1er décembre 1949, inséré au *Journal officiel* du 13 décembre 1949.

Les règlements financiers s'effectueront obligatoirement et exclusivement après la réalisation des importations, c'est-à-dire par application des dispositions de l'avis n° 483 de l'office des changes (titre III, section I, paragraphe II, D) et de l'avis n° 524.

Les importateurs ont la faculté de passer avec les vendeurs espagnols soit des contrats commerciaux de vente ferme, soit des contrats de vente à la commission.

Un avis publié ultérieurement au *Journal officiel* informera les importateurs de l'épuisement du contingent indiqué ci-dessus, dans le cas où il serait réalisé avant le 15 mai 1952.

L'indice de codification statistique à indiquer sur les exemplaires du certificat d'importation ainsi que sur la déclaration de douane sera 14 (quatorze).

MINISTERE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

MACHINES A TIMBRER

dont l'emploi a été autorisé par l'administration de l'enregistrement pour le timbrage des chèques, des affiches sur papier, des quittances, des reçus ou décharges de titres ou d'objets, des reçus constatant des dépôts d'espèces, des effets de commerce et des ordres de virement en banque (art. 38, 39 et 40 de la loi du 16 avril 1930; arrêtés des 9 avril 1932, 24 juillet 1933, 6 novembre 1934 et 18 octobre 1935).

LISTE DES AUTORISATIONS ACCORDEES PENDANT LE MOIS DE FEVRIER 1952

Classement par type d'appareil et par numéro d'empreintes.

EMPREINTES		NOM, PRÉNOMS, PROFESSION, ADRESSE ou raison sociale des usagers.	CONCESSIONNAIRES	NATURE DES DOCUMENTS à timbrer. — Valeur des empreintes.	DATE de l'autorisation	OBSERVATIONS
Lettres.	Numéros.					
		I. — *Type A de la Société des machines Havas.*				
H. A.	348	Société à responsabilité limitée « Joseph Chupin et Cᵉ », au May-sur-Evre (Maine-et-Loire).	Havas.	Quittances et effets de commerce: 3 F.	15 février 1952.	
H. A.	415	Société à responsabilité limitée « Gant Estret », 36, avenue Jean-Jaurès, à Millau (Aveyron).	Havas.	Quittances et effets de commerce: 3 F.	7 février 1952.	
H. A.	418	Société à responsabilité limitée « Etablissements Toulemonde-Bochart », 103, rue Réaumur, à Paris.	Havas.	Quittances et effets de commerce: 3 F.	18 février 1952.	
H. A.	420	Société à responsabilité limitée « Etablissements Dauvet, à Excenevex (Haute-Savoie).	Havas.	Quittances et effets de commerce: 3 F.	18 février 1952.	
H. A.	421	Société à responsabilité limitée « Etablissements Hannecart et Dannay (Sonneclair - Radio) », 7, passage Turquetil, à Paris (usage: 12, rue Jean-Jaurès, à Fourmies (Nord).	Havas.	Quittances et effets de commerce: 3 F.	15 février 1952.	
H. A.	424	« Fabrique de soieries Winterthur », 88, boulevard des Belges, à Lyon (Rhône).	Havas.	Quittances et effets de commerce: 3 F.	11 février 1952.	
H. A.	425	Société anonyme « Le Roulement Lyon », 11, rue Poizat, à Villeurbanne (Rhône).	Havas.	Quittances et effets de commerce: 3 F.	11 février 1952.	
H. A.	426	Société à responsabilité limitée « Etablissements Pierany », 30, route de Chaudenay, à Chagny (Saône-et-Loire).	Havas.	Quittances et effets de commerce: 3 F.	15 février 1952.	
		II. — *Type C de la Société des machines Havas.*				
H.	0449	Société en commandite par actions « Puiseux, Durin et Cᵉ » (Manufacture française des pneumatiques Michelin), place des Carmes-Déchaux, à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme).	Havas.	Quittances et effets de commerce: 0,01 à 99,99 F.	29 février 1952.	Précédemment utilisée sous la dénomination: Puiseux-Boulanger et Cᵉ (Manufacture de caoutchouc Michelin).
H.	0503	Société à responsabilité limitée « Etablissements Elgé-Lantaz Frères », 6, rue Dessaix, à Annecy (Haute-Savoie).	Havas.	Quittances et effets de commerce: 0,10 à 99,99 F.	18 février 1952.	
H.	0504	Société anonyme « De Béon, Luyrieu, Ain » (S. A. B. L. A.), 1, rue Alphonse-Fochier, à Lyon (Rhône).	Havas.	Quittances et effets de commerce: 0,10 à 99,99 F.	11 février 1952.	
H.	0687	Société à responsabilité limitée « Ego Boniface et Cᵉ », 1, rue Charles-Gide, à Caudry (Nord).	Havas.	Quittances et effets de commerce: 0,01 à 99,99 F.	15 février 1952.	

EMPREINTES Lettres	EMPREINTES Numéros	NOM, PRÉNOMS, PROFESSION, ADRESSE ou raison sociale des usagers.	CONCESSIONNAIRES	NATURE DES DOCUMENTS à timbrer. — Valeur des empreintes	DATE de l'autorisation.	OBSERVATIONS
		III. — *Type E de la Société des machines Havas.*				
H. E.	580	Société en commandite par actions « Puiseux, Durin et Cᵉ » (Manufacture française des pneumatiques Michelin), place des Carmes-Déchaux, à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme) (usage: 97, boulevard Pereire, à Paris).	Havas.	Quittances et effets de commerce: 0,10 à 999,90 F.	29 février 1952.	Précédemment utilisée sous la dénomination « Robert Puiseux et Cᵉ » (Manufacture de caoutchouc Michelin).
H. E.	586	Société à responsabilité limitée « Sud-Est Caoutchouc, dite Etablissements Piol-Pneus », 1, rue Gabriel-Peri, à Grenoble (Isère) (usage: 35, quai Claude-Bernard, à Grenoble).	Havas.	Quittances et effets de commerce: 0,10 à 999,90 F.	7 février 1952.	
H. E.	594	Caisse régionale de crédit agricole des Ardennes, 50, avenue Forest, à Charleville (Ardennes).	Havas.	Quittances et effets de commerce: 0,10 à 99,90 F.	11 février 1952.	
		IV. — *Type S. M. de la Société des machines S.A.T.A.S.*				
S. M.	0286	Société à responsabilité limitée « Le Jeune Ménage », 4, rue Paul-Cézanne, à Paris (usage: 21, rue Le Peletier, à Paris).	S.A.T.A.S.	Quittances et effets de commerce: 0,01 à 99,99 F.	11 février 1952.	
S. M.	0287	Société à responsabilité limitée « Trousseaux du Grand Moulin », 53, rue du Moulin, à Roubaix (Nord).	S.A.T.A.S.	Quittances et effets de commerce: 0,01 à 99,99 F.	7 février 1952.	
		V. — *Type S. U. de la Société des machines S.A.T.A.S.*				
S. U.	199	Société anonyme « Les Fonderies de Sougland », 39, rue de la Bienfaisance, à Paris (usage: à l'usine de Sougland, sise à Saint-Michel-sur-Aisne [Aisne]).	S.A.T.A.S.	Quittances et effets de commerce: 3 F.	18 février 1952.	Précédemment utilisée sous la dénomination « Etablissements Delattre et Frouard réunis ».
S. U.	237	Société à responsabilité limitée « René Ledoux et Cᵉ », 29, quai de Richelieu, à Bordeaux (Gironde).	S.A.T.A.S.	Quittances et effets de commerce: 3 F.	11 février 1952.	

LISTE DES AUTORISATIONS DONT LES USAGERS ONT CESSE DE BENEFICIER PENDANT LE MOIS DE FEVRIER 1952

EMPREINTES Lettres	EMPREINTES Numéros	NOMS, PRÉNOMS, PROFESSION, ADRESSE ou raison sociale des usagers.	CONCESSIONNAIRES	NATURE DES DOCUMENTS à timbrer. — Valeur des empreintes	DATE de la décision de retrait de l'autorisation.	OBSERVATIONS
		I. — *Type A de la Société des machines Havas.*				
H. A.	180	Banque nationale pour le commerce et l'industrie, 16, boulevard des Italiens, à Paris (usage: 132, quai de Jemmapes, à Paris).	Havas.	Quittances et effets de commerce: 6 F.	26 février 1952.	Machine retirée le 12 février 1952.
H. A.	218	Société à responsabilité limitée « Les Petits-Fils de Henry Quidet », 20, cours Carnot, à Elbeuf (Seine-Inférieure).	Havas.	Quittances et effets de commerce: 3 F.	11 février 1952.	Machine retirée le 1ᵉʳ février 1952.
		II. — *Type E de la Société des machines Havas.*				
H. E.	256	M. Joet, pharmacien propriétaire des « Laboratoires La Fluxine », 42 *bis*, rue Pasteur, à Villefranche-sur-Saône (Rhône).	Havas.	Quittances et effets de commerce: 0,01 à 99,99 F.	4 février 1952.	Machine retirée le 8 janvier 1952.
H. E.	330	Société anonyme « Banania », 4, rue Lambrechts, à Courbevoie (Seine) [usage: place de Verdun, à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme)].	Havas.	Quittances et effets de commerce: 0,01 à 9,99 F.	13 février 1952.	Machine retirée le 7 février 1952.
H. E.	415	Société à responsabilité limitée « Etablissements Barbet et Fournier », 111-116, rue Camille-Godard, à Bordeaux (Gironde).	Havas.	Quittances et effets de commerce: 0,01 à 99,99 F.	4 février 1952.	Machine retirée le 25 janvier 1952
H. E.	491	Société anonyme « Oméga », 116, rue de la Jarry, à Vincennes (Seine).	Havas.	Quittances et effets de commerce: 0,01 à 99,99 F.	26 février 1952.	Machine retirée le 18 février 1952.
		III. — *Type S. M. de la Société des machines S.A.T.A.S.*				
S. M.	0120	Société à responsabilité limitée « A. Komol Sutterlin et Cᵉ », 31 *bis* rue Vignon, à Paris.	S.A.T.A.S.	Quittances et effets de commerce: 0,01 à 99,99 F.	28 février 1952.	Machine retirée le 12 février 1952.

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

MINISTÈRE DES FINANCES ET

DIRECTION GÉNÉRALE DES IMPÔTS. — CONTRIBUTIONS

RELEVÉ PAR

STATISTIQUE MEN

CAMPAGNE 1951-1952. —

NUMÉROS d'ordre	DÉPARTEMENTS	QUANTITÉS DE VINS SORTIES DES CHAIS DES RÉCOLTANTS								
		Vins à A. O. C. et vins d'Alsace.			Vins de consommation courante.			Total.		
		Février.	Antérieurs	Total.	Février.	Antérieurs	Total.	Février.	Antérieurs.	Total.
1	Ain	15	608	623	1.599	18.122	19.721	1.614	18.730	20.344
2	Aisne	38	322	360	4	62	66	42	384	426
3	Allier	»	»	»	1.313	8.367	9.680	1.313	8.367	9.680
4	Alpes (Basses-)	»	»	»	1.880	11.144	13.024	1.880	11.144	13.024
5	Alpes (Hautes-)	»	»	»	499	2.099	2.598	499	2.099	2.598
6	Alpes-Maritimes	»	10	10	85	657	742	85	667	752
7	Ardèche	338	721	1.059	16.686	162.471	179.157	17.024	163.192	180.216
8	Ardennes	»	»	»	»	»	»	»	»	»
9	Ariège	»	»	»	698	3.485	4.183	698	3.485	4.183
10	Aube	150	22.678	22.828	48	493	541	198	23.171	23.369
11	Aude	1.432	4.138	5.570	324.692	2.184.818	2.509.510	326.124	2.188.956	2.515.080
12	Aveyron	»	»	»	931	5.284	6.215	931	5.284	6.215
13	Bouches-du-Rhône	78	744	822	90.891	515.660	606.551	90.969	516.404	607.373
14	Calvados	»	»	»	»	»	»	»	»	»
15	Cantal	»	»	»	»	»	»	»	»	»
16	Charente	»	»	»	2.299	8.706	11.005	2.299	8.706	11.005
17	Charente-Maritime	»	»	»	92.538	265.837	358.375	92.538	265.837	358.375
18	Cher	613	2.949	3.562	1.161	6.121	7.282	1.774	9.070	10.844
19	Corrèze	»	»	»	213	1.032	1.245	213	1.032	1.245
21	Côte-d'Or	7.789	38.521	46.310	2.199	14.924	17.123	9.988	53.445	63.433
22	Côtes-du-Nord	»	»	»	»	»	»	»	»	»
23	Creuse	»	»	»	»	»	»	»	»	»
24	Dordogne	28.816	106.430	135.246	18.277	112.880	131.157	47.093	219.310	266.403
25	Doubs	»	»	»	»	27	27	»	27	27
26	Drôme	4.058	16.212	20.270	8.637	42.819	51.456	12.695	59.031	71.726
27	Eure	»	»	»	»	»	»	»	»	»
28	Eure-et-Loir	»	»	»	»	»	»	»	»	»
29	Finistère	»	»	»	»	»	»	»	»	»
30	Gard	4.229	15.553	19.782	200.334	1.903.025	2.103.359	204.563	1.918.578	2.123.141
31	Garonne (Haute-)	»	»	»	18.121	131.149	149.270	18.121	131.149	149.270
32	Gers	»	»	»	76.111	478.939	555.050	76.111	478.939	555.050
33	Gironde	160.949	914.363	1.075.312	129.817	835.097	964.914	290.766	1.749.460	2.040.226
34	Hérault	522	3.182	3.704	633.648	3.826.510	4.460.158	634.170	3 829.692	4.463.862
35	Ille-et-Vilaine	»	»	»	»	»	»	»	»	»
36	Indre	4	26	30	4.523	22.165	26.688	4.527	22.191	26.718
37	Indre-et-Loire	6.894	27.443	34.337	21.682	132.353	154.035	28.576	159.796	188.372
38	Isère	107	3	110	7.612	15.211	22.823	7.719	15.214	22.933
39	Jura	226	9.192	9.418	649	7.584	8.233	875	16.776	17.651
40	Landes	»	»	»	31.435	172.507	203.942	31.435	172.507	203.942
41	Loir-et-Cher	2.168	6.672	8.840	47.021	268.177	315.198	49.189	274.849	324.038
42	Loire	1	11	12	2.145	16.558	18.703	2.146	16.569	18.715
43	Loire (Haute-)	»	»	»	5	93	98	5	93	98
44	Loire-Inférieure	10.652	50.969	61.621	42.804	260.141	302.946	53.456	311.110	364.566
45	Loiret	»	»	»	3.352	30.935	34.287	3.352	30.935	34.287
46	Lot	»	»	»	10.741	55.367	66.108	10.741	55.367	66.108
47	Lot-et-Garonne	466	3.887	4.353	23.205	187.236	210.441	23.671	191.123	214.794

DES AFFAIRES ECONOMIQUES

INDIRECTES. — 2e DIVISION. — 3e BUREAU

DÉPARTEMENT

SUELLE DES VINS

MOIS DE FEVRIER 1952

QUANTITES DE VINS SOUMISES AU DROIT DE CIRCULATION									STOCK commercial	NUMEROS d'ordre
Vins à A O C			Vins de consommation courante			Total				
Février.	Antérieurs	Total.	Février	Antérieurs	Total.	Février.	Antérieurs	Total		
535	4.341	4.876	16.917	102.360	119.277	17.452	106.701	124.153	48.934	1
825	4.769	5.594	25.107	130.971	156.078	25.932	135.740	161.672	47.582	2
394	2.088	2.482	31.869	195.771	227.640	32.263	197.859	230.122	47.832	3
20	138	158	2.362	19.444	21.806	2.382	19.582	21.964	4.291	4
54	390	444	5.154	36.084	41.238	5.208	36.474	41.682	7.139	5
519	5.189	5.708	39.977	175.120	215.097	40.496	180.309	220.805	46.675	6
104	552	656	7.047	62.059	69.106	7.151	62.611	69.762	32.255	7
431	2.632	3.063	13.122	78.824	91.946	13.553	81.456	95.009	23.482	8
134	972	1.106	6.392	46.890	53.282	6.526	47.862	54.388	7.961	9
782	6.631	7.413	21.568	123.120	144.688	22.350	129.751	152.101	53.000	10
297	2.676	2.973	16.180	121.009	137.189	16.477	123.685	140.162	128.808	11
209	1.721	1.990	13.697	100.778	114.475	13.966	102.499	116.465	20.103	12
1.136	8.595	9.731	71.718	391.368	463.086	72.854	399.963	472.817	162.841	13
1.203	7.122	8.325	15.989	84.333	100.322	17.192	91.455	108.647	30.647	14
97	703	800	12.497	117.839	130.336	12.594	118.542	131.136	23.592	15
441	1.220	1.661	21.320	90.094	111.414	21.761	91.314	113.075	33.575	16
285	1.678	1.963	22.947	130.262	153.209	23.232	131.940	155.172	47.787	17
378	2.862	3.240	20.336	120.826	141.162	20.714	123.688	144.402	36.416	18
261	1.248	1.509	15.218	105.571	120.789	15.479	106.819	122.298	25.037	19
8.214	55.349	63.563	34.555	184.135	218.690	42.769	239.484	282.253	350.357	21
1.024	4.851	5.875	18.191	88.739	106.930	19.215	93.590	112.805	26.818	22
52	330	382	9.568	111.334	120.902	9.620	111.664	121.284	23.743	23
1.573	7.349	8.922	19.012	93.785	112.797	20.585	101.134	121.719	42.058	24
671	3.514	4.185	35.485	208.136	243.621	36.156	211.650	247.806	83.162	25
222	1.693	1.915	7.873	46.600	54.473	8.095	48.293	56.388	64.686	26
518	3.532	4.050	10.191	47.548	57.739	10.709	51.080	61.789	14.124	27
439	2.947	3.386	16.849	95.570	112.419	17.288	98.517	115.805	34.211	28
1.530	9.453	10.983	57.338	299.916	357.254	58.868	309.369	368.237	109.532	29
614	3.961	4.575	26.464	168.893	195.357	27.078	172.854	199.932	74.828	30
680	4.937	5.617	26.322	154.966	181.288	27.002	159.903	186.905	33.397	31
130	280	410	4.969	25.751	30.720	5.099	26.031	31.130	33.446	32
14.987	77.873	92.860	82.432	428.325	510.757	97.419	506.198	603.617	933.106	33
730	5.658	6.388	43.916	239.637	283.553	44.646	245.295	289.941	489.282	34
1.079	7.807	8.886	16.444	74.395	90.839	17.523	82.202	99.725	29.073	35
231	938	1.169	13.085	69.637	82.722	13.316	70.575	83.891	20.654	36
1.954	14.593	16.547	18.439	116.902	135.341	20.393	131.495	151.888	76.445	37
506	3.017	3.523	37.215	215.008	252.223	37.721	218.025	255.746	57.872	38
486	5.222	5.708	14.599	90.312	104.911	15.085	95.534	110.619	40.615	39
55	375	430	11.707	68.496	80.203	11.762	68.871	80.633	23.922	40
487	3.375	3.862	17.142	103.902	121.044	17.629	107.277	124.906	94.617	41
2.762	11.801	14.563	65.808	388.224	454.032	68.570	400.025	468.595	115.214	42
96	642	738	17.350	143.573	160.923	17.446	144.215	161.661	32.798	43
4.540	23.224	27.764	48.824	275.268	324.092	53.364	298.492	351.856	121.425	44
891	4.449	5.340	24.402	151.592	175.994	25.293	156.041	181.334	48.939	45
90	545	635	6.249	32.239	38.488	6.339	32.784	39.123	9.027	46
205	1.429	1.634	9.903	58.816	68.719	10.108	60.245	70.353	32.531	47

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

NUMÉROS d'ordre	DÉPARTEMENTS	QUANTITÉS DE VINS SORTIES DES CHAIS DES RÉCOLTANTS								
		Vins à A. O. C. et vins d'Alsace			Vins de consommation courante			Total		
		Février.	Antérieurs.	Total.	Février.	Antérieurs.	Total.	Février.	Antérieurs.	Total.
48	Lozère	»	»	»	57	547	604	57	547	604
49	Maine-et-Loire	23.418	83.481	106.899	26.907	121.655	148.562	50.325	205.136	255.461
50	Manche	»	»	»	»	»	»	»	»	»
51	Marne	15.102	103.477	118.579	349	1.675	2.024	15.451	105.152	120.603
52	Marne (Haute-)	»	»	»	31	446	477	31	446	477
53	Mayenne	»	»	»	»	18	18	»	18	18
54	Meurthe-et-Moselle	»	»	»	319	787	1.106	319	787	1.106
55	Meuse	»	»	»	90	1.276	1.366	90	1.276	1.366
56	Morbihan	»	»	»	»	»	»	»	»	»
57	Moselle	»	»	»	6	313	319	6	313	319
58	Nièvre	230	1.370	1.600	54	1.059	1.113	284	2.429	2.713
59	Nord	»	»	»	»	»	»	»	»	»
60	Oise	»	»	»	»	»	»	»	»	»
61	Orne	»	»	»	»	»	»	»	»	»
62	Pas-de-Calais	»	»	»	»	»	»	»	»	»
63	Puy-de-Dôme	»	»	»	441	3.060	3.501	441	3.060	3.501
64	Pyrénées (Basses-)	559	2.817	3.376	5.408	44.264	49.672	5.967	47.081	53.048
65	Pyrénées (Hautes-)	»	»	»	69	1.078	1.147	69	1.078	1.147
66	Pyrénées-Orientales	9.166	65.578	74.744	146.718	834.530	981.248	155.884	900.108	1.055.992
67	Rhin (Bas-)	8.433	54.773	63.206	582	6.404	6.986	9.015	61.177	70.192
68	Rhin (Haut-)	40.780	134.214	174.994	93	1.544	1.637	40.873	135.758	176.631
69	Rhône	40.583	196.289	236.872	1.922	16.715	18.637	42.505	213.004	255.509
70	Saône (Haute-)	»	»	»	5	22	27	5	22	27
71	Saône-et-Loire	16.093	79.278	95.371	9.112	46.907	56.019	25.205	126.185	151.390
72	Sarthe	20	47	67	328	2.268	2.596	348	2.315	2.663
73	Savoie	»	»	»	3.087	22.184	25.271	3.087	22.184	25.271
74	Savoie (Haute-)	»	780	780	15	1.386	1.401	15	2.166	2.181
75	Seine	»	»	»	»	»	»	»	»	»
76	Seine-Inférieure	»	»	»	»	»	»	»	»	»
77	Seine-et-Marne	»	»	»	»	»	»	»	»	»
78	Seine-et-Oise	»	»	»	»	»	»	»	»	»
79	Sèvres (Deux-)	453	2.079	2.532	1.936	17.249	19.185	2.389	19.328	21.717
80	Somme	»	»	»	»	»	»	»	»	»
81	Tarn	6.329	38.164	44.493	28.223	198.333	226.556	34.552	236.497	271.049
82	Tarn-et-Garonne	»	»	»	12.697	100.997	113.694	12.697	100.997	113.694
83	Var	29	1.096	1.125	158.415	832.951	991.366	158.444	834.047	992.491
84	Vaucluse	17.239	81.043	98.282	95.586	351.336	446.922	112.825	432.379	545.204
85	Vendée	3	60	63	23.245	120.813	144.058	23.248	120.873	144.121
86	Vienne	385	1.088	1.473	11.244	69.569	80.813	11.629	70.657	82.286
87	Vienne (Haute-)	»	»	»	»	»	»	»	»	»
88	Vosges	»	»	»	1	113	114	1	113	114
89	Yonne	2.433	8.479	10.912	1.319	5.584	6.903	3.752	14.063	17.815
	Sarre	»	»	»	27	1.694	1.721	27	1.694	1.721
	Total Métropole et Sarre.	(1) 410.800	2.078.747	(2) 2.489.547	2.346.141	14.514.832	16.860.973	2.756.941	16.593.579	19.350.520
	Alger	»	»	»	324.305	2.331.646	2.655.951	324.305	2.331.646	2.655.951
	Oran	»	»	»	259.414	4.813.461	5.072.875	259.414	4.813.461	5.072.875
	Constantine	»	»	»	72.298	490.163	562.461	72.298	490.163	562.461
	Total pour l'Algérie...	»	»	»	656.017	7.635.270	8.291.287	656.017	7.635.270	8.291.287
	Totaux généraux....	410.800	2.078.747	2.489.547	3.002.158	22.150.102	25.152.260	3.412.958	24.228.849	27.641.807

(1) Y compris 19.213 hl de vins d'Alsace.
(2) Y compris 238.200 hl de vins d'Alsace.
(3) Y compris 194.751 hl reçus hors tranche d'échelonnement (128.407 hl en vue de l'exportation; 66.344 hl dans les autres cas).
(4) Y compris 1.450.984 hl reçus hors tranche d'échelonnement (87.307 hl en vue de l'exportation; 1.363.677 hl dans les autres cas).

STATISTIQUE MENSUELLE DES CIDRES. —

Quantités imposées { Mois de février 1952.....
Antérieurs .....

Total pour la campagne 1951-1952.....

Stock commercial.....

QUANTITÉS DE VINS SOUMISES AU DROIT DE CIRCULATION									STOCK commercial.	NUMÉROS d'ordre.
Vins à A. O. C.			Vins de consommation courante.			Total.				
Février.	Antérieurs.	Total.	Février.	Antérieurs.	Total.	Février.	Antérieurs.	Total.		
15	160	175	3.721	44.002	47.723	3.736	44.162	47.898	11.440	48
5.474	31.940	37.414	18.055	102.621	120.676	23.529	134.561	158.090	152.479	49
1.299	8.098	9.397	9.396	51.479	60.875	10.695	59.577	70.272	13.240	50
7.676	50.044	57.720	56.182	317.162	373.344	63.858	367.206	431.064	1.046.908	51
254	1.637	1.891	12.592	75.315	87.907	12.846	76.952	89.798	29.305	52
524	3.518	4.042	3.301	17.804	21.105	3.825	21.322	25.147	9.591	53
1.345	10.994	12.339	65.978	366.588	432.566	67.323	377.582	444.905	120.901	54
353	2.479	2.832	19.562	109.068	128.630	19.915	111.547	131.462	27.892	55
795	4.149	4.944	20.408	102.806	123.214	21.203	106.955	128.158	26.801	56
799	5.244	6.043	30.339	163.368	193.707	31.138	168.612	199.750	57.837	57
491	3.730	4.221	24.189	143.214	167.403	24.680	146.944	171.624	42.363	58
21.183	118.072	139.255	100.657	534.351	635.008	121.840	652.423	774.263	267.017	59
1.041	4.686	5.727	27.061	135.553	162.614	28.102	140.239	168.341	36.824	60
438	3.838	4.276	4.259	30.788	35.047	4.697	34.626	39.323	12.293	61
8.936	40.848	49.774	43.847	233.740	277.587	52.773	274.588	327.361	124.569	62
2.455	6.041	8.496	44.806	292.371	337.177	47.261	298.412	345.673	71.361	63
565	5.130	5.695	28.696	175.000	203.696	29.261	180.130	209.391	63.093	64
126	1.323	1.449	12.077	69.743	81.820	12.203	71.066	83.269	16.843	65
1.907	17.134	19.041	12.623	74.476	87.099	14.530	91.610	106.140	74.036	66
410	3.210	3.620	30.713	175.339	206.052	31.123	178.549	209.672	132.385	67
371	2.078	2.449	41.158	211.720	252.878	41.529	213.798	255.327	163.783	68
13.633	78.457	92.090	114.596	589.526	704.122	128.229	667.983	796.212	334.401	69
513	2.711	3.224	20.875	130.515	151.390	21.388	133.226	154.614	28.989	70
4.218	29.613	33.831	37.961	223.424	261.385	42.179	253.037	295.216	167.084	71
4.372	9.183	10.555	14.405	75.108	89.213	15.477	84.291	99.768	28.654	72
435	3.276	3.711	16.956	118.685	135.641	17.391	121.961	139.352	40.563	73
141	2.269	2.410	18.043	106.028	124.071	18.184	108.297	126.481	41.607	74
65.849	266.317	332.166	683.714	3.414.152	4.097.866	749.563	3.680.469	4.430.032	1.853.343	75
3.788	20.833	24.621	61.157	316.581	377.738	64.945	337.414	402.359	132.098	76
760	4.230	4.990	21.228	114.946	136.174	21.988	119.176	141.164	47.779	77
3.284	18.287	21.571	60.288	330.419	390.707	63.572	348.706	412.278	114.263	78
205	1.253	1.458	14.976	93.026	108.002	15.181	94.279	109.460	27.103	79
1.904	10.868	12.772	23.289	133.519	156.808	25.193	144.387	169.580	38.200	80
1.086	6.319	7.405	13.257	77.552	90.809	14.343	83.871	98.214	67.170	81
79	531	610	3.514	21.085	24.599	3.593	21.616	25.209	10.775	82
217	1.644	1.861	37.482	203.515	240.997	37.699	205.159	242.858	47.968	83
627	4.774	5.401	10.138	60.962	71.100	10.765	65.736	76.501	129.129	84
233	932	1.165	11.575	63.177	74.752	11.808	64.109	75.917	24.907	85
245	2.990	3.235	10.304	56.745	67.049	10.549	59.735	70.284	23.091	86
287	1.896	2.183	28.813	192.826	221.639	29.100	194.722	223.822	43.234	87
421	2.896	3.317	28.202	170.611	198.813	28.623	173.507	202.130	69.712	88
1.486	6.473	7.956	18.215	92.684	110.899	19.698	99.157	118.855	40.819	89
683	3.803	4.486	6.843	35.035	41.878	7.526	38.838	46.364	19.870	Sarre.
210.841	1.118.579	1.329.420	2.938.900	16.261.051	19.199.951	3.149.741	17.379.630	20.529.371	3) 9.675.499	
»	»	»	37.100	181.409	218.509	37.100	181.409	218.509	602.402	
»	»	»	28.663	138.581	167.244	28.663	138.581	167.244	2.199.612	
»	»	»	16.164	79.497	95.661	16.164	79.497	95.661	88.413	
»	»	»	81.927	399.487	481.414	81.927	399.487	481.414	4) 2.890.127	
210.841	1.118.579	1.329.420	3.020.827	16.660.538	19.681.365	3.231.668	17.779.117	21.010.785	12.565.626	

CAMPAGNE 1951-1952 — MOIS DE FEVRIER 1952

	Hectolitres.
.....	277.695
.....	2.055.158
.....	2.332.853
.....	1.254.290

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

MINISTÈRE DES FINANCES ET

DIRECTION GENERALE DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS.

TABLEAU PAR GROUPEMENTS

IMPORTATIONS

Mois de février des années 1951 et 1952.

DÉSIGNATION DES GROUPEMENTS d'utilisation.	QUANTITÉS (EN TONNES MÉTRIQUES)				VALEURS (EN MILLIONS DE FRANCS)					
	1951.	1952.			1951.			1952.		
		Pays étrangers.	France d'outre-mer.	Total.	Pays étrangers.	France d'outre-mer.	Total.	Pays étrangers.	France d'outre-mer.	Total.
Energie	2.134.701	3.284.823	10.797	3.295.620	15.679	3	15.682	28.942	106	29.048
Matières premières et demi-produits:										
Pour l'industrie:										
D'origine industrielle	570.135	518.093	159.331	677.424	22.384	4.077	26.461	44.668	5.385	50.053
D'origine agricole	141.861	138.581	54.271	192.852	24.634	3.864	28.498	33.696	5.017	38.713
Pour l'agriculture:										
D'origine industrielle	46.121	97.139	5	97.144	669	»	669	1.872	»	1.872
D'origine agricole	38.815	12.852	3.602	16.454	1.339	185	1.524	924	136	1.060
Moyens d'équipement:										
D'origine industrielle:										
Pour l'industrie	25.098	53.159	429	53.588	8.355	58	8.413	12.567	63	12.630
Pour l'agriculture	2.127	2.654	6	2.660	547	5	552	873	3	876
Produits de consommation:										
Durables	5.517	5.224	117	5.341	1.810	54	1.864	3.258	92	3.350
Non durables:										
Pour l'alimentation humaine	419.430	183.581	263.244	446.825	10.965	18.418	29.383	15.309	18.896	34.205
Autres	6.285	9.154	294	9.448	3.516	644	4.160	6.042	75	6.117
Total	3.420.390	4.305.260	492.096	4.797.356	89.898	27.308	117.206	148.151	29.773	177.924

Deux premiers mois des années 1951 et 1952.

DÉSIGNATION DES GROUPEMENTS d'utilisation.	QUANTITÉS (EN TONNES MÉTRIQUES)				VALEURS (EN MILLIONS DE FRANCS)					
	1951.	1952.			1951.			1952.		
		Pays étrangers.	France d'outre-mer.	Total.	Pays étrangers.	France d'outre-mer.	Total.	Pays étrangers.	France d'outre-mer.	Total.
Energie	4.226.004	6.280.326	22.898	6.303.224	31.315	20	31.335	54.582	245	54.827
Matières premières et demi-produits:										
Pour l'industrie:										
D'origine industrielle	1.153.365	1.035.386	374.061	1.409.447	40.192	7.278	47.470	84.067	10.898	94.965
D'origine agricole	289.200	267.937	93.617	361.554	47.908	7.012	54.920	56.493	8.897	65.390
Pour l'agriculture:										
D'origine industrielle	87.780	150.262	1.704	151.966	1.130	»	1.130	3.009	12	3.021
D'origine agricole	85.373	28.972	8.162	37.134	2.739	311	3.050	1.735	293	2.028
Moyens d'équipement:										
D'origine industrielle:										
Pour l'industrie	41.562	73.496	803	74.299	16.285	99	16.384	21.874	101	21.975
Pour l'agriculture	4.228	6.126	13	6.139	1.072	5	1.077	1.975	4	1.979
Produits de consommation:										
Durables	18.007	10.673	195	10.868	3.951	106	4.057	6.248	158	6.406
Non durables:										
Pour l'alimentation humaine	879.678	397.289	570.584	967.873	19.670	33.154	52.824	30.994	39.135	70.129
Autres	13.884	20.237	657	20.894	8.896	691	9.587	12.215	167	12.382
Total	6.799.081	8.270.704	1.072.694	9.343.398	173.158	48.676	221.834	273.192	59.910	333.102

DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

— 2e DIVISION. — 3e BUREAU. — STATISTIQUE COMMERCIALE

D'UTILISATION. — COMMERCE SPECIAL

EXPORTATIONS

Mois de février des années 1951 et 1952.

DÉSIGNATION DES GROUPEMENTS d'utilisation.	QUANTITÉS (EN TONNES MÉTRIQUES)				VALEURS (EN MILLIONS DE FRANCS)					
	1951.	1952.			1951.			1952.		
		Pays étrangers.	France d'outre-mer.	Total.	Pays étrangers.	France d'outre-mer.	Total.	Pays étrangers.	France d'outre-mer	Total.
Energie	775.339	888.034	119.725	1.007.759	3.993	1.181	5.174	7.541	1.705	9.246
Matières premières et demi-produits:										
Pour l'industrie:										
D'origine industrielle	2.015.959	1.397.340	258.977	1.656.317	35.151	7.142	42.293	27.566	13.346	40.912
D'origine agricole	210.607	62.040	25.736	87.776	11.045	531	11.576	4.578	704	5.282
Pour l'agriculture:										
D'origine industrielle	203.822	98.133	16.358	114.491	1.618	385	2.003	1.076	639	1.715
D'origine agricole	67.880	54.752	2.578	57.330	1.143	130	1.273	1.535	118	1.653
Moyens d'équipement:										
D'origine industrielle:										
Pour l'industrie	90.732	46.046	36.591	82.637	7.095	7.419	14.514	9.855	9.457	19.312
Pour l'agriculture	4.613	1.919	2.088	4.007	517	426	973	498	586	1.084
Produits de consommation:										
Durables	31.308	10.644	18.465	29.109	5.479	4.989	10.468	4.871	7.239	12.110
Non durables:										
Pour l'alimentation humaine	271.038	53.619	88.231	141.850	11.813	5.969	17.782	5.960	7.533	13.493
Autres	27.656	5.468	21.774	27.242	9.368	12.136	21.504	7.005	16.122	23.127
Total	3.698.954	2.617.995	590.523	3.208.518	87.252	40.308	127.560	70.485	57.449	127.934

Deux premiers mois des années 1951 et 1952.

DÉSIGNATION DES GROUPEMENTS d'utilisation.	QUANTITÉS (EN TONNES MÉTRIQUES)				VALEURS (EN MILLIONS DE FRANCS)					
	1951.	1952.			1951.			1952.		
		Pays étrangers.	France d'outre-mer.	Total.	Pays étrangers.	France d'outre-mer.	Total.	Pays étrangers.	France d'outre-mer.	Total.
Energie	1.567.016	1.689.199	304.482	1.993.681	7.569	2.518	10.087	14.115	3.973	18.088
Matières premières et demi-produits:										
Pour l'industrie:										
D'origine industrielle	3.638.070	2.602.049	473.512	3.075.561	64.756	13.018	77.774	55.792	24.166	79.958
D'origine agricole	333.498	141.248	50.496	191.744	18.136	975	19.111	9.876	1.331	11.207
Pour l'agriculture:										
D'origine industrielle	247.082	197.723	35.954	233.677	1.973	668	2.641	2.181	1.227	3.408
D'origine agricole	129.149	110.025	5.410	115.435	2.342	276	2.618	2.759	288	3.047
Moyens d'équipement:										
D'origine industrielle:										
Pour l'industrie	206.548	80.894	68.744	149.638	14.193	13.277	27.470	18.269	18.227	36.496
Pour l'agriculture	9.187	3.633	4.296	7.929	1.110	731	1.841	989	1.136	2.125
Produits de consommation:										
Durables	55.690	19.139	34.610	53.749	9.760	9.373	19.133	8.993	13.876	22.869
Non durables:										
Pour l'alimentation humaine	462.927	103.396	178.513	281.909	21.362	10.963	32.325	11.467	15.311	26.778
Autres	52.465	11.442	41.079	52.521	16.799	23.205	40.004	13.515	30.060	43.575
Total	6.701.632	4.958.748	1.197.096	6.155.844	158.000	75.004	233.004	137.956	109.595	247.551

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

TABLEAU PAR GRANDES

IMPORTATIONS

Mois de février 1932.

Comparaison avec le mois précédent.

DÉSIGNATION DES MARCHANDISES	QUANTITÉS (EN TONNES MÉTRIQUES)				VALEURS (EN MILLIONS DE FRANCS)			
	Février 1932.		Janvier 1932.		Février 1932.		Janvier 1932.	
	Pays étrangers.	France d'outre-mer.	Pays étrangers.	France d'outre-mer.	Pays étrangers.	France d'outre-mer.	Pays étrangers	France d'outre-mer
Animaux vivants. — Produits animaux.	21.511	2.078	18.025	2.150	3.619	435	2.936	435
Céréales	76.444	23.594	101.112	47.973	3.033	852	3.845	1.723
Autres produits du règne végétal	92.996	157.111	102.700	143.374	9.613	11.272	9.203	9.604
Corps gras, cires	5.195	5.828	8.590	7.052	781	1.024	1.433	1.211
Produits des industries alimentaires. — Boissons. — Tabacs	25.503	100.823	29.716	131.570	2.633	7.570	3.335	9.083
Houilles crues, cokes, agglomérés, lignites, etc	1.496.232	10.794	1.234.092	12.101	10.987	106	9.031	139
Produits pétroliers	1.808.663	1	1.765.434	»	18.394	»	16.789	»
Autres produits minéraux (minerais, matériaux, etc.)	280.774	143.953	329.997	198.708	3.515	1.527	3.482	2.015
Produits chimiques	27.357	190	24.381	188	3.373	9	2.742	10
Produits des industries parachimiques.	86.326	110	41.829	2.409	3.601	211	2.636	172
Matières plastiques, caoutchouc et leurs applications	17.474	6.242	12.924	3.221	6.486	2.026	4.797	1.222
Cuirs et peaux. — Ouvrages en ces matières	5.135	818	3.640	1.133	3.420	320	1.848	391
Bois et ouvrages en bois. — Ameublement. — Liège	45.925	25.869	56.169	14.666	1.541	1.141	1.654	676
Papier et ses applications	116.973	417	95.095	1.082	11.038	44	9.221	151
Matières premières textiles	76.600	5.137	53.960	4.587	28.177	1.834	18.128	1.536
Filés, fils et ficelles	3.437	182	2.738	90	1.327	23	1.343	6
Tissus et autres articles textiles	2.903	54	2.968	38	2.968	68	2.910	57
Articles confectionnés en tissus. — Bonneterie	2.994	355	2.728	289	1.023	49	949	40
Chaussures, chapeaux, articles de mode.	252	83	152	1	235	13	183	2
Ouvrages en pierre, produits céramiques, verre	17.037	338	24.701	761	460	5	540	5
Perles, pierres gemmes, métaux précieux. — Bijouterie	60	»	51	»	7.339	32	8.886	20
Métaux communs	38.179	5.993	28.692	8.996	8.462	1.134	6.432	1.603
Ouvrages en métaux	2.237	28	1.401	40	730	4	520	3
Machines et appareils	11.635	27	12.936	25	8.198	11	7.475	9
Construction électrique	1.701	85	1.453	30	1.596	25	1.290	10
Matériel de transport	38.364	35	9.561	11	4.422	15	2.467	5
Instruments de mesure et scientifiques. — Horlogerie	174	»	146	»	634	»	538	1
Instruments de musique	131	»	80	»	208	»	132	»
Armes et munitions	202	»	52	»	155	»	119	»
Produits divers (tabletterie, jouets, etc.)	94	11	68	2	107	5	80	1
Objets d'art et de collection	»	»	»	»	39	2	56	»
Colis postaux	42	140	53	101	37	16	41	16
Total	4.305.260	492.096	3.965.444	580.598	148.151	29.773	125.041	30.137

CATEGORIES DE MARCHANDISES

EXPORTATIONS

Mois de février 1952.

Comparaison avec le mois précédent.

DÉSIGNATION DES MARCHANDISES	QUANTITES (EN TONNES MÉTRIQUES)				VALEURS (EN MILLIONS DE FRANCS)			
	Février 1952.		Janvier 1952.		Février 1952.		Janvier 1952.	
	Pays étrangers.	France d'outre-mer.	Pays étrangers.	France d'outre-mer.	Pays étrangers	France d'outre-mer	Pays étrangers	France d'outre-mer.
Animaux vivants. — Produits animaux.	5.832	4.808	5.747	4.330	1.170	1.107	1.229	923
Produits du règne végétal	54.183	30.609	66.353	26.696	2.257	1.519	2.237	1.463
Corps gras, cires	562	2.063	635	1.306	167	354	150	247
Boissons	33.368	25.943	43.066	20.925	3.877	1.530	4.151	1.172
Produits des industries alimentaires. — Tabacs	40.877	30.073	28.950	42.951	1.990	3.337	1.571	4.340
Produits minéraux	1.972.691	236.580	1.723.771	283.583	9.341	2.631	8.048	3.054
Produits chimiques	45.248	10.588	45.779	9.010	2.210	616	2.084	427
Produits des industries parachimiques.	104.550	24.014	105.605	25.464	3.924	3.098	3.418	2.661
Matières plastiques, caoutchouc et leurs applications	1.635	2.694	1.551	2.156	924	1.522	815	1.224
Cuirs et peaux. — Pelleteries et fourrures	1.774	405	1.478	617	1.055	162	974	165
Ouvrages en cuir ou en peau	36	235	41	211	167	105	146	93
Bois et ouvrages en bois. — Ameublement. — Liège	59.593	35.974	70.499	33.210	1.615	1.486	1.598	1.307
Papier et ses applications	4.648	11.607	4.892	9.046	1.631	2.035	1.555	1.561
Matières premières textiles	9.698	288	8.775	245	2.513	76	2.050	57
Filés, fils et ficelles	1.538	1.923	1.796	1.872	2.346	1.129	2.809	945
Tissus et autres articles	1.200	6.481	1.167	6.047	2.952	8.190	3.086	7.434
Articles confectionnés en tissu. — Bonneterie	2.255	2.703	1.703	2.769	554	1.486	562	1.511
Chaussures, chapeaux, articles de mode.	116	585	73	599	217	416	178	414
Ouvrages en pierre, produits céramiques, verre	11.999	16.720	12.756	15.623	1.186	1.104	973	950
Perles, pierres gemmes, métaux précieux. — Bijouterie	23	11	26	9	5.723	315	8.073	499
Métaux communs	210.044	87.337	174.995	73.586	9.256	4.739	8.191	3.766
Ouvrages en métaux	13.656	20.605	10.839	16.291	1.714	3.584	1.466	2.764
Machines et appareils	10.921	9.175	9.299	8.878	5.371	3.761	4.597	3.541
Construction électrique	1.938	5.002	2.130	4.284	1.412	2.688	1.515	2.405
Voitures automobiles, cycles, etc.	6.236	11.226	6.178	10.168	2.701	4.817	2.754	4.437
Autre matériel de transport	22.409	8.892	11.865	3.484	1.489	846	903	897
Instruments de mesure et scientifiques. — Horlogerie	323	379	289	381	967	467	917	504
Instruments de musique	121	115	92	87	249	102	182	80
Armes et munitions	14	77	45	76	32	60	86	74
Produits divers (tabletterie, jouets, etc.).	211	358	114	331	289	230	219	184
Objets d'art et de collection	»	»	»	»	130	3	144	10
Colis postaux	296	3.053	244	2.338	1.056	3.914	760	3.040
Total	2,617.995	590.523	2.340.753	606.573	70.485	57.449	67.471	52.146

IMPORTATIONS ET EXPORTATIONS — COMMERCE SPECIAL

Résultats du mois de février 1952.

Comparaison avec l'année antérieure.

I. — **Pays étrangers.**

	QUANTITÉS (EN MILLIERS DE TONNES)		VALEURS (EN MILLIARDS DE FRANCS)	
	Février 1951.	Février 1952.	Février 1951.	Février 1952.
Importations	2.985	4.305	89,9	148,1
Exportations	3.200	2.618	87,3	70,5
Balance « Pays étrangers »	+ 215	— 1.687	— 2,6	— 77,6
Les importations ont été compensées par les exportations à concurrence de			97 p. 100	48 p. 100

II. — **France d'outre-mer.**

	QUANTITÉS (EN MILLIERS DE TONNES)		VALEURS (EN MILLIARDS DE FRANCS)	
	Février 1951.	Février 1952.	Février 1951.	Février 1952.
Importations	435	492	27,3	29,8
Exportations	499	591	40,3	57,4
Balance « France d'outre-mer »	+ 64	+ 99	+ 13,0	+ 27,6
Les importations ont été compensées par les exportations à concurrence de			148 p. 100	193 p. 100

Ministère de l'agriculture.

Avis aux détenteurs de sacs appartenant à l'office national interprofessionnel des céréales.

Les sacs utilisés depuis plusieurs mois pour le logement des céréales vendues par l'office national interprofessionnel des céréales, ou transportées pour le compte de cet établissement, portent l'une des marques suivantes:

O. N. I. C. France. — O. N. I. C. Mixte. — O. N. I. C. Export.

Certains utilisateurs détiennent encore des sacs aux anciennes marques de l'administration:

R. G. — R. G. M. — S. M. — O. N. I. B. — O. N. I. C. — A. P. A. — A. P. O. C.

Il est accordé aux intéressés jusqu'au 31 décembre 1952 pour effectuer la reddition de ces sacs, franco domicile, au dépôt de sacherie auquel le département de leur résidence est rattaché.

Il est rappelé que les sacs de l'administration qui ne portent pas une empreinte de réforme (trèfle ou marque « déclassé O. N. I. C. ») sont la propriété inaliénable de l'office national interprofessionnel des céréales et que les détenteurs irréguliers de sacs de l'administration, mêmes irréparables, s'exposent à des poursuites judiciaires, sans préjudice des frais de location qui sont facturés à tous les utilisateurs.

Liste des dépôts de sacherie de l'office national interprofessionnel des céréales.

Bordeaux: dépôt de sacherie O. N. I. C. — Station céréales de Bassens (Gironde), *via* gare Bassens-Appontements, embranchement particulier (wagons complets), *via* gare Bassens (expéditions détail). Départements rattachés: Ariège, Charente, Charente-Maritime, Dordogne, Haute-Garonne, Gers, Gironde, Landes, Lot, Lot-et-Garonne, Basses-Pyrénées, Hautes-Pyrénées, Tarn-et-Garonne.

Lille: dépôt sacherie O. N. I. C. — Halls nos 1 et 2 de la petite vitesse, la Madeleine-lez-Lille (wagons complets et détail). Départements rattachés: Aisne, Ardennes, Marne, Nord, Pas-de-Calais, Somme.

Lyon: dépôt sacherie O. N. I. C., à Miribel (Ain), *via* gare Miribel (Ain), embranchement particulier (wagons complets et détail). Départements rattachés: Ain, Côte-d'Or, Doubs, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Rhône, Saône-et-Loire, Savoie, Haute-Savoie.

Marseille: dépôt sacherie O. N. I. C., 146, chemin de la Madrague, Marseille (Bouches-du-Rhône), *via* gare Marseille-Canet (wagons complets), *via* gare Marseille-Abeilles (expéditions détail). Départements rattachés: Basses-Alpes, Hautes-Alpes, Alpes-Maritimes, Ardèche, Aude, Aveyron, Bouches-du-Rhône, Corse, Drôme, Gard, Hérault, Lozère, Pyrénées-Orientales, Tarn, Var, Vaucluse.

Montluçon: Dépôt sacherie O. N. I. C. — Anciennes verreries, 1, rue de Villars, Montluçon (Allier), *via* gare Montluçon, embranchement particulier des « Anciennes verreries » (wagons complets), *via* gare Montluçon (expédition détail). Départements rattachés: Allier, Cantal, Cher, Corrèze, Creuse, Indre, Loir-et-Cher, Loiret, Nièvre, Puy-de-Dôme, Haute-Vienne, Yonne.

Nantes: Dépôt sacherie O. N. I. C. — Docks et entrepôts de l'Ouest, 22, rue de la Tour-d'Auvergne, Nantes (Loire-Inférieure), *via* gare Nantes-Etat, embranchement particulier (wagons complets et détail). Départements rattachés: Côtes-du-Nord, Finistère, Ille-et-Vilaine, Indre-et-Loire, Loire-Inférieure, Maine-et-Loire, Mayenne, Morbihan, Sarthe, Deux-Sèvres, Vendée, Vienne.

Paris: Dépôt sacherie O. N. I. C., place du Grand-Cerf, Bezons (Seine-et-Oise). — *Via* gare Houilles-Carrières-sur-Seine (wagons complets et détail). Départements rattachés: Aube, Oise, Seine, Seine-et-Marne, Seine-et-Oise.

Rouen: Dépôt sacherie O. N. I. C., 14 *bis*, rue aux Anglais, Rouen (Seine-Inférieure). — *Via* gare Rouen-Orléans, embranchement particulier Baron (wagons complets), *via* gare Rouen-Rive-gauche (expédition détail). Départements rattachés: Calvados, Eure, Eure-et-Loir, Manche, Orne, Seine-Inférieure.

Strasbourg: Dépôt sacherie O. N. I. C., 91, route des Romains, à Strasbourg Kœnigshoffen (Bas-Rhin). — *Via* gare Strasbourg-Kœnigshoffen, embranchement particulier de la brasserie Gruber (wagons complets et détail). Départements rattachés: Territoire de Belfort, Haute-Marne, Meurthe-et-Moselle, Meuse, Moselle, Bas-Rhin, Haut-Rhin, Haute-Saône, Vosges, Sarre.

Paris. — Imprimerie des *Journaux officiels*, 31, quai Voltaire.

Le Préfet, Directeur des Journaux officiels,
JEAN REYMOND

COTE DES CHANGES

VERSEMENT TÉLÉGRAPHIQUE

Derniers cours cotés en Bourse	13 mars — Cours relevés après Bourse.	DEVISES	14 mars 1952 — Cours relevés avant Bourse.	14 mars 1952 — Cours cotés en Bourse.
349 95	.... ..	Etats-Unis (1 dollar)	.... ..	350 ..
703 ..	.... ..	Belgique (100 francs)	.... ..	702 25
350 70	.... ..	Canada (1 dollar)	.... ..	352 ..
1223 ..	.... ..	Portugal (100 escudos)	.... ..	1222 ..
8035 ..	.... ..	Suisse (100 francs)	.... ..	8022 50
164 20	.... ..	Côte Fse des Somalis (100 francs Djib.)	.... ..	.... ..

ANNONCES

LES ANNONCES SONT REÇUES A L'AGENCE HAVAS, 62, RUE DE RICHELIEU, PARIS

Compte chèque postal 1.014.00, Paris

ET DANS SES SUCCURSALES DES DÉPARTEMENTS

L'Administration et les fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

TIRAGES FINANCIERS

CAISSE NATIONALE DE L'ENERGIE

DIRECTION GÉNÉRALE. 1, RUE TAITBOUT, PARIS

DÉPARTEMENT DES TITRES: 68, RUE DU FAUBOURG-SAINT-HONORÉ, PARIS

OBLIGATIONS DE 5.000 F 4 0/0 1944

DE LA

Société des forces motrices de la Vienne.

Les porteurs d'obligations 4 0/0 de 5.000 F (émission 1944) de la Société des forces motrices de la Vienne sont informés que l'amortissement du 10 mai 1952 a été réalisé par voie de rachats en Bourse. En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Numéros des obligations restant à rembourser.

Amortissement du 10 mai 1945.

66.818 à 66.820 — 70.217.

REMBOURSEMENT ANTICIPÉ DES DETTES

Société anonyme des Produits Réfractaires de Fumel et Libos

CAPITAL: 60 MILLIONS DE FRANCS

14, RUE DE MILAN, A PARIS (9e)

Emprunt obligataire 4 1/4 0/0 1942 de 2.000 F.

Le conseil d'administration, lors de sa réunion du 12 février 1952, a décidé le remboursement de l'emprunt obligataire 4 1/4 0/0 1942.

Le remboursement sera effectué à partir du 15 avril 1952 contre remise des titres (coupon n° 20 attaché pour les titres au porteur), soit au siège de la société, 14, rue de Milan, à Paris, soit à la banque Guilhot, à Agen

DEMANDES DE CHANGEMENT DE NOM

M. Alperovitch (Vladimir), né à Paris (8e) le 14 juin 1908, demeurant à Paris (5e), 12, rue Lagrange, sollicite, pour lui et sa fille mineure Fanny, née à Paris (15e) le 1er février 1952, l'autorisation de substituer à son nom patronymique celui de Alpert.

AVIS D'ADJUDICATIONS

La ville de Reims ouvre un concours pour la construction d'une passerelle pour piétons à la traversée du canal de l'Aisne à la Marne en remplacement du pont mobile dit « de Libergier », à Reims.

Les demandes d'admission et références sont à présenter, par lettre recommandée, à l'ingénieur en chef des ponts et chaussées, 8, rue de l'Eglise-Saint-Germain, à Compiègne (Oise), avant le 5 avril 1952, à dix-sept heures, terme de rigueur.

Renseignements dans les bureaux du service de la navigation, 76, rue de Talleyrand, à Reims, téléphone: 59-63, et à la mairie de Reims.

DECLARATIONS D'ASSOCIATIONS

ASSOCIATIONS FRANÇAISES

(Décret du 16 août 1901.)

15 février 1952. Déclaration à la sous-préfecture d'Avesnes. **Sports et Loisirs.** But: organisation d'exercices physiques et de volley-ball; excursions et loisirs. Siège social: 23, rue Jean-Jaurès, Sars-Poteries.

15 février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Meaux. **Amicale des élèves, anciens élèves, parents d'élèves et amis de l'école de Condé-Sainte-Libiaire.** But: éducation scolaire, périscolaire et post-scolaire. Siège social: mairie de Condé-Sainte-Libiaire.

15 février 1952. Déclaration à la préfecture de l'Allier. **Amicale des écoles laïques de Pouzy-Mésangy et de Champroux.** But: éducation scolaire, périscolaire et postscolaire. Siège social: école publique de Pouzy-Mésangy.

16 février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Lisieux. **Société des artistes honfleurais.** But: organisation, dans un but éducatif, d'expositions artistiques rétrospectives et d'expositions des membres actifs de la société; causeries artistiques. Siège social: hôtel de ville, Honfleur.

16 février 1952. Déclaration à la préfecture de la Guadeloupe. **Amicale des élèves et anciennes élèves de l'école de filles,** rue Dubouchage, à Pointe-à-Pitre. But: resserrer les liens de solidarité entre l'école et les familles par des œuvres de mutualité et d'entr'aide. Siège social: école, Pointe-à-Pitre.

16 février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Libourne. **Association des parents d'élèves de l'école du Centre (filles),** Libourne. But: veiller à la défense des intérêts matériels et moraux de l'école laïque; organiser et gérer les œuvres d'éducation laïque. Siège social: école de filles du Centre, rue Jean-Jacques-Rousseau, Libourne.

18 février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Lure. **Société amicale des sapeurs-pompiers.** But: subvenir aux frais des fêtes et concours pour le perfectionnement de l'instruction du corps. Siège social: mairie de Saint-Loup-sur-Semouse.

18 février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Montluçon. **Amicale laïque de Ronnet.** But: éducation scolaire, péri et post-scolaire. Siège social: école mixte, Ronnet.

18 février 1952. Déclaration à la préfecture de la Mayenne. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles dite Ecole Saint-Joseph.** But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: 14, rue du 124e-Régiment-d'Infanterie, Laval.

19 février 1952. Déclaration à la préfecture du Gard. **Association des élèves, anciens élèves, parents d'élèves et amis de l'école laïque.** But: formation intellectuelle, artistique et morale des élèves et anciens élèves; développement des œuvres scolaires, périscolaires et postscolaires. Siège social: école de la Rouvière, Saint-Geniès.

19 février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Dunkerque. **Amicale du personnel de la caisse d'allocations familiales de Dunkerque.** But: mettre en commun au profit de tous l'expérience sociale acquise par chacun. Siège social: square de la Victoire, Dunkerque.

19 février 1952. Déclaration à la sous-préfecture d'Arles. **Jiu-Jitsu-Club de Port-Saint-Louis-du-Rhône.** But: pratique du judo. Siège social: bar de la Marine, rue Marcel-Sembat, Port-Saint-Louis-du-Rhône

19 février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Provins. **Amicale des élèves, anciens élèves, parents d'élèves et amis de l'école.** But: éducation scolaire, périscolaire et postscolaire. Siège social: école de Léchelle, par Provins.

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

20 février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Loches. **Association des parents d'élèves et des amis des écoles publiques de Nouans.** But: veiller à la défense des intérêts matériels et moraux de l'école publique; développer les œuvres scolaires et périscolaires, bibliothèques, coopérative, cantine; représenter les parents dont l'adhésion aux statuts entraîne délégation de leur pouvoir de désignation tel qu'il est prévu à l'article 10 du décret n° 51-1395 du 5 décembre 1951. Siège social: école publique de garçons, Nouans.

20 février 1952. Déclaration à la préfecture de la Charente. **Union sportive des patronages.** But: pratique des sports. Siège social: 43, rue de l'Arsenal, Angoulême.

20 février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Chalon-sur-Saône. **Amicale laïque de Toutenant.** But: diffuser la pensée laïque et défendre les institutions laïques existantes. Siège social: école publique de garçons, Toutenant.

20 février 1952. Déclaration à la préfecture de police. La Société d'étude des problèmes de l'art (S. E. P. A.) change son titre, qui devient **Société d'étude des problèmes de l'art et de la psychologie (S. E. P. A. P.),** et modifie ses statuts. Siège social: 6, rue des Tennis, Paris.

20 février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Mantes. **Association de parents d'élèves de Saint-Illiers-le-Bois.** But: défense des intérêts de l'école. Siège social: école, Saint-Illiers-le-Bois.

21 février 1952. Déclaration à la préfecture de Seine-et-Marne. **Amicale des élèves, anciens élèves, parents d'élèves et amis des écoles de Chartrettes.** But: éducation scolaire, périscolaire et postscolaire. Siège social: mairie de Chartrettes.

21 février 1952. Déclaration à la préfecture du Gard. **Amicale laïque de Jonquières-Saint-Vincent.** Modification aux statuts. Siège social: école de garçons, Jonquières.

21 février 1952. Déclaration à la préfecture de la Vendée. **Section communale des combattants prisonniers de guerre et requis de Saint-Fulgent.** But: maintenir les contacts entre prisonniers rapatriés et requis, dans un esprit d'union, de solidarité et d'entr'aide. Siège social: chez M. Barre (Maurice), au bourg de Saint-Fulgent.

21 février 1952. Déclaration à la préfecture des Landes. **Association des parents d'élèves de l'école Saint-Joseph, école privée de garçons,** Mont-de-Marsan. But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école Saint-Joseph, rue Maubec, Mont-de-Marsan.

21 février 1952. Déclaration à la préfecture des Landes. **Association des parents d'élèves de l'école Saint-Vincent, école privée de filles,** Mont-de-Marsan. But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école Saint-Vincent, rue Pujolin, Mont-de-Marsan.

21 février 1952. Déclaration à la préfecture de la Mayenne. **Association de parents d'élèves de l'école privée de filles de Meslay-du-Maine, dite Ecole du Sacré-Cœur,** à Meslay-du-Maine. But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école du Sacré-Cœur, Meslay-du-Maine.

21 février 1952. Déclaration à la préfecture de la Mayenne. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons de Meslay-du-Maine, dite Ecole Saint-Joseph,** à Meslay-du-Maine. But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école Saint-Joseph, Meslay-du-Maine.

21 février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Mirande. **Sporting-Club Marignan.** But: pratique des exercices physiques, football. Siège social: domaine de Marignan, Laas.

21 février 1952. Déclaration à la préfecture de Lons-le-Saunier. **Association de parents d'élèves des écoles publiques de Foncine-le-Haut.** But: assurer la liaison des maîtres et des familles; éducation scolaire et postscolaire. Siège social: école publique de garçons, Foncine-le-Haut.

21 février 1952. Déclaration à la sous-préfecture d'Epernay. **Association cantonale du Mouvement national d'épargne.** But: défense et développement de l'épargne. Siège social: hôtel de ville de Sézanne.

21 février 1952. Déclaration à la préfecture de l'Aisne. **Amicale motocycliste laonnoise.** But: répandre le goût des sports mécaniques par la motocyclette, le sidecar et le cyclecar; étudier les questions de nature à en favoriser le développement sur le plan régional et mettre à la disposition de ses membres toutes les facilités qui leur permettront d'en exercer la pratique. Siège social: 5, rue Saint-Pierre-au-Marché, Laon.

21 février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Girons. **Club motocycliste couserannais.** But: diffusion et pratique du sport motocycliste. Siège social: café Balague, avenue de la Gare, Saint-Girons.

22 février 1952. Déclaration à la préfecture de la Drôme. **Blanchelaine.** But: créer et gérer tous organismes tendant à l'épanouissement de la mère de famille, formation de travailleuses familiales. Siège social: maison départementale de la famille, 15, rue Faventines, Valence.

22 février 1952. Déclaration à la préfecture des Côtes-du-Nord. **Amicale laïque de Saint-Hervé.** But: éducation scolaire, périscolaire et postscolaire. Siège social: école publique de Saint-Hervé.

22 février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Verdun. **La Boule d'or.** But: pratique du jeu de boules. Siège social: hôtel de Metz, Verdun.

22 février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Pontoise. **Sporting-Club montmorencéen.** But: pratiquer tous les sports en général. Siège social: 1, avenue Emile, Montmorency.

23 février 1952. Déclaration à la préfecture de Lille. **Union des commerçants du bourg de Lomme-Bourg.** But: étude et défense des intérêts du commerce de Lomme-Bourg. Siège social: 806, avenue de Dunkerque, Lomme.

23 février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Provins. **Foyer rural de Béton-Bazoches.** But: achat ou location d'immeubles, terrains, matériel, pour éducation, information technique, émancipation intellectuelle et sociale de ses membres. Siège social: mairie de Béton-Bazoches.

23 février 1952. Déclaration à la sous-préfecture d'Autun. **Amicale des parents d'élèves, anciens élèves et amis des écoles publiques de Saint-Emiland.** But: établir un lien entre les familles et l'école; éducation scolaire, post et périscolaire. Siège social: mairie de Saint-Emiland.

25 février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Louhans. **Association des combattants, mutilés et victimes des deux guerres 1914-1918 et 1939-1945 de Ratte.** But: maintenir des relations amicales entre tous ses membres. Siège social: foyer rural de Ratte.

25 février 1952. Déclaration à la sous-préfecture d'Aubusson. L'Amicale des chasseurs de Mérinchal change son titre, qui devient **Société de chasse de Mérinchal-Saint-Hubert,** et modifie ses statuts. Siège social: mairie de Mérinchal.

25 février 1952. Déclaration à la préfecture de Toulouse. **Association des élèves du conservatoire (A. E. C.).** But: amicaux, artistiques et sociaux. Siège social: 1 *bis*, rue des Jacobins, Toulouse.

25 février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Forcalquier. **Vélo-Sport Manosque.** But: pratique du sport cycliste. Siège social: mairie de Manosque.

25 février 1952. Déclaration à la préfecture du Pas-de-Calais. **Association des combattants de la guerre 1939-1940.** But: maintenir les sentiments de camaraderie et d'entente des combattants de 1939-1940. Siège social: café Pochon, Fuisieux.

25 février 1952. Déclaration à la préfecture de police. Le **Cycle-Télégraphe-Club** transfère son siège social du 20, rue des Chaufourniers, Paris, au 267, rue de Belleville, Paris.

26 février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Briey. **Association des parents d'élèves de l'école libre Notre-Dame de Longwy.** But: groupement des chefs de famille; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: 20, rue Fournirue, Longwy.

26 février 1952. Déclaration à la préfecture de Rouen. **Amicale des malades et anciens malades pulmonaires des hôpitaux de Rouen.** But: maintenir et développer, chez les malades, une ambiance favorable à un bon état moral, élément indispensable de guérison. Siège social: hospice général, 1, rue de Germont, Rouen.

26 février 1952. Déclaration à la préfecture du Gard. **Association des parents d'élèves et amis de l'école publique de Saint-Maximin.** But: veiller à la défense des intérêts matériels et moraux de l'école; encourager par tous les moyens valables les œuvres scolaires, péri et postscolaires d'éducation et de solidarité. Siège social: école, Saint-Maximin.

26 février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Vitry-le-François. **Association sportive de Pargny-sur-Saulx.** But: pratique de l'éducation physique et de tous les sports, et en particulier le football, le basket-ball, le volley-ball, la natation, le cyclisme, l'athlétisme, les boules. Siège social: mairie de Pargny-sur-Saulx.

26 février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Château-Thierry. **Amicale d'anciens élèves de l'école de Bruyères-sur-Fère.** But: entretenir les liens d'amitié entre les anciens élèves de l'école; venir en aide aux sociétaires malheureux; développer l'instruction et l'éducation des adhérents par l'organisation de séances récréatives, d'un voyage annuel, de compétitions sportives. Siège social: école mixte, Bruyères-sur-Fère.

26 février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Tournon. **Association des parents d'élèves de l'école libre mixte de Saint-Martial.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; toutes activités susceptibles d'apporter un soutien matériel et moral à l'école, aux familles et aux maîtres. Siège social: école libre, Saint-Martial.

26 février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Château-Gontier. **Conseil des parents d'élèves de l'école publique de Livré-la-Touche.** But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école; prendre toutes mesures susceptibles d'apporter un soutien matériel à l'école et aux familles. Siège social: école publique de garçons, Livré.

27 février 1952. Déclaration à la préfecture de police. **Club du Cheveu blanc.** But: grouper tous ceux qui, malgré leur âge, ne renoncent pas à la vie; leur donner la possibilité de sortir de leur solitude et de mener une vie complète. Siège social: 4, place Edouard-Renard, Paris.

27 février 1952. Déclaration à la préfecture du Finistère. **Fêtes sportives du quartier de Menez-Kermao,** Plozévet. But: développement du sport, et surtout sport cycliste. Siège social: chez M. Raphaël Lautrédou, Menez-Kermao, Plozévet.

27 février 1952. Déclaration à la préfecture de Blois. **Union des propriétaires fonciers et chasseurs montrichardais.** But: réprimer tous les délits commis sur les propriétés des associés; protéger les récoltes; réglementer le droit de chasse. Siège social: chez le président M. Nibart, à Montrichard.

27 février 1952. Déclaration à la préfecture de Lille. **Les Amis des jeunes philatélistes.** But: instruire en amusant; initier la jeunesse à la collection des timbres-poste. Siège social: 70, avenue de la République, Marcq-en-Barœul.

27 février 1952. Déclaration à la préfecture de la Gironde. **Conseil des parents d'élèves des écoles publiques de Léognan.** But: grouper les parents des élèves pour rechercher tout ce qui peut favoriser la scolarité des enfants (instruction, éducation, santé, loisirs, orientation professionnelle). Siège social: école publique de garçons, à Léognan.

27 février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Soissons. **Amicale laïque des anciens élèves de l'école publique d'Haramont.** But: entretenir les relations amicales entre anciens élèves; développer l'instruction et l'éducation des adhérents par des soirées récréatives, voyage annuel, concours. Siège social: école, Haramont.

27 février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Mamers. **Association locale du Mouvement national d'épargne de Bonnétable.** But: défense et développement de l'épargne. Siège social: mairie de Bonnétable.

27 février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Nyons. Le Club olympique Aiguebelle change son titre et devient **Club olympique Donzère.** But: pratique du football. Siège social: café Bernard, Donzère.

27 février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Blaye. **Société scolaire de Marcenais.** But: assurer le fonctionnement de la cantine; prendre soin de l'école et la faire aimer; organiser des fêtes scolaires, séances récréatives; resserrer les liens de solidarité entre l'école et les familles par des œuvres de mutualité et de bienfaisance, en gardant toutefois pour but principal la cantine scolaire existante; s'intéresser à l'hygiène et encourager par des prix et des récompenses le travail scolaire. Siège social: école primaire de Marcenais.

27 février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Loches. **Association des parents d'élèves et des amis des écoles publiques de Perrusson.** But: poursuivre l'œuvre d'éducation physique intellectuelle, morale et artisanale de l'école, sur le plan postscolaire et périscolaire. Siège social: mairie de Perrusson.

28 février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Montargis. **Association sportive chalettoise.** But: organisation de jeux et toutes manifestations sportives. Siège social: mairie de Chalette.

28 février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Mortagne. **Association d'éducation populaire de Laigle.** But: organisation par tous les moyens appropriés du fonctionnement des œuvres d'éducation et de formation physique et morale dépendant de la paroisse de Saint-Martin de Laigle. Siège social: presbytère Saint-Martin, rue des Emangeards, Laigle.

28 février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Villefranche. **Conseil de parents d'élèves.** But: diffuser la pensée laïque et défendre les institutions laïques existantes; établir un lien entre les familles et l'école, afin de permettre à celle-ci de remplir pleinement sa mission éducative et sociale; prolonger l'œuvre scolaire en promouvant l'éducation populaire, notamment par l'organisation des loisirs culturels, et permettre ainsi l'émancipation civique, intellectuelle, sociale et technique des habitants de la commune. Siège social: école publique, Rivolet.

28 février 1952. Déclaration à la préfecture du Finistère. **Comité des fêtes de Melgven.** But: organisation de fêtes, et notamment de courses cyclistes, sur route et piste. Siège social: mairie de Melgven.

28 février 1952. Déclaration à la préfecture de l'Eure. **Œuvre de réanimation et transfusions sanguines du centre hospitalier d'Evreux.** But: organisation et mise en œuvre de tous les moyens propres à assurer au corps médical et à la population du département de l'Eure l'usage des méthodes modernes de réanimation physiologique et emploi en thérapeutique du sang et de tous les produits dérivés. Siège social: 15, rue Saint-Louis, Evreux.

28 février 1952. Déclaration à la préfecture de la Gironde. **Association familiale d'Audenge.** But: étude et défense des droits et intérêts moraux et matériels des familles. Siège social: mairie d'Audenge.

28 février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Roanne. **Le Cercle de l'étrier.** But: développer le goût de l'équitation et former les cavaliers. Siège social: 4, rue Alsace-Lorraine, Roanne.

28 février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Cherbourg. **Association communale des parents des élèves des écoles publiques de la commune de Montaigu-la-Brisette.** But: veiller à la défense des intérêts de l'école; réaliser toute organisation péri ou postscolaire, coopérative, bibliothèque, voyages culturels, achat de fournitures scolaires et matériel d'enseignement. Siège social: chez M. Dorez, Montaigu-la-Brisette.

28 février 1952. Déclaration à la préfecture de police. **Association des parents d'élèves de l'institution La Bruyère.** Modifications aux statuts et transfert du siège social du 6, rue Henner, Paris, au 40, rue La Bruyère, Paris.

28 février 1952. Déclaration à la préfecture de Lille. **Comité régional bouliste des Flandres.** But: direction administrative et technique des sociétés boulistes du Nord, du Pas-de-Calais et de la Somme. Siège social: 2, rue de Maubeuge, Lille.

28 février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Meaux. **Le Foyer de Coulommiers.** But: contribuer à l'éducation populaire en développant chez ses membres des sentiments de dévouement à la famille et de sollicitude envers leurs semblables, en même temps que le goût du travail et des saines distractions. Siège social: impasse Venet-Rotival, Coulommiers.

29 février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Boulogne-sur-Mer. **Association des habitants de l'Esplanade.** But: groupement des propriétaires et locataires habitant la cité de l'Esplanade en vue de la défense de leurs intérêts communs. Siège social: cité de l'Esplanade, à Calais.

29 février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Béthune. **Foyer féminin.** But: procurer aux jeunes filles, que leur profession éloigne momentanément de leur milieu familial, des facilités de logement en même temps que des conditions de sécurité matérielle et morale et des possibilités de loisirs dans une ambiance qui leur soit favorable. Siège social: 40, rue Decrombecque, Lens.

29 février 1952. Déclaration à la préfecture de la Somme. **Société amicale des sapeurs-pompiers d'Oisemont.** But: entraînement et secours aux sapeurs. Siège social: mairie d'Oisemont.

29 février 1952. Déclaration à la sous-préfecture d'Ussel. **Société amicale des sapeurs-pompiers de Peyrelevade.** But: subvenir aux frais des fêtes et concours pour le perfectionnement de l'instruction du corps. Siège social: mairie de Peyrelevade.

29 février 1952. Déclaration à la préfecture des Ardennes. **Union des inondés.** But: empêcher l'aggravation des inondations et protection des villes de Charleville, Mézières, Warcq et des communes limitrophes. Siège social: 3, avenue Jules-Ferry, Charleville.

29 février 1952. Déclaration à la préfecture de Grenoble. **Amicale des anciens de la 27e division alpine.** But: entr'aide entre les sociétaires. Siège social: café de l'Avenue, avenue de la Gare, Voiron.

29 février 1952. Déclaration à la préfecture du Cher. **Comité des fêtes de la Chapelle-Saint-Ursin.** But: organiser des fêtes publiques, manifestations sportives (courses cyclistes) et les loisirs de la jeunesse. Siège social: mairie de la Chapelle-Saint-Ursin.

29 février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Cambrai. Herd-Book français de la race bovine hollandaise Pie noire change son titre et devient **Herd-Book de la race française frisonne Pie noire.** Modifications aux statuts et à la composition du conseil d'administration. Siège social: 2, avenue du Maréchal-Foch, Cambrai.

29 février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Montargis. **L'Espérance selloise.** But: réunion amicale de ses membres; concours à apporter aux cérémonies, fêtes et réjouissances du pays. Siège social: mairie de la Selle-sur-le-Bied.

29 février 1952. Déclaration à la préfecture du Gard. **Association des parents d'élèves et amis de l'école publique de Saze.** But: établir un lien entre les familles et l'école. Siège social: écoles publiques, Saze.

29 février 1952. Déclaration à la sous-préfecture d'Epernay. **Association cantonale du Mouvement national d'épargne.** But: défense et développement de l'épargne. Siège social: hôtel de ville d'Epernay.

1er mars 1952. Déclaration à la préfecture de la Haute-Savoie. **Amicale de la classe 1933 d'Annecy et ses environs.** But: établir et développer les liens d'amitié et de solidarité entre ses adhérents et célébrer les faits importants concernant la vie de chacun. Siège social: café de Genève, 43, rue Carnot, Annecy.

1er mars 1952. Déclaration à la préfecture de la Sarthe. **Comité d'aide aux vieux de Saint-Mars-la-Brière.** But: aide morale et matérielle aux vieux de Saint-Mars-la-Brière. Siège social: mairie de Saint-Mars-la-Brière.

3 mars 1952. Déclaration à la sous-préfecture d'Alès. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de Barjac.** But: grouper les parents pour promouvoir le bien de l'école et de ses maîtres. Siège social: au château, Barjac.

3 mars 1952. Déclaration à la sous-préfecture d'Alès. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons de Barjac.** But: grouper les parents pour promouvoir le bien de l'école et de ses maîtres. Siège social: au château, Barjac.

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

3 mars 1952. Déclaration à la préfecture des Côtes-du-Nord. **Amicale laïque de Trédaniel.** But: éducation scolaire, périscolaire et postscolaire. Siège social: école publique de Trédaniel.

3 mars 1952. Déclaration à la sous-préfecture d'Arles. **Association locale du Mouvement national d'épargne de Saint-Rémy-de-Provence.** But: défense et développement de l'épargne. Siège social: mairie de Saint-Rémy-de-Provence.

4 mars 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Clamecy. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de Marigny-sur-Yonne.** But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école; toutes activités susceptibles d'apporter un soutien matériel et moral à l'école, aux familles et aux maîtres; entente avec toutes associations semblables. Siège social: école de filles de Marigny-sur-Yonne.

4 mars 1952. Déclaration à la sous-préfecture d'Abbeville. **Association des parents d'élèves de l'école de filles de Mérélessart.** But: aider à administrer cette école. Siège social: rue de la Ville, Mérélessart.

4 mars 1952. Déclaration à la préfecture de Nancy. **Conseil central de la société de Saint-Vincent-de-Paul.** But: coordonner l'activité des conférences ou des œuvres de la société établies ou à établir dans sa région et servir de lien entre ces organismes et le conseil général de la société. Siège social: 14, rue Montesquieu, Nancy.

4 mars 1952. Déclaration à la préfecture de la Drôme. **Sou des écoles laïques de Saint-Bonnet de Châteauneuf-de-Galaure.** But: développer les œuvres complémentaires de l'école laïque. Siège social: école publique de Saint-Bonnet, Châteauneuf-de-Galaure.

4 mars 1952. Déclaration à la préfecture du Rhône. **Amicale des employés de la récupération.** But: formation d'une caisse de secours pour les adhérents; développer entre ses membres des relations amicales; recherché et amélioration de leur situation; fournir les moyens d'utiliser leurs loisirs. Siège social: café de la Mairie, 6, place Gabriel-Péri, Lyon.

4 mars 1952. Déclaration à la préfecture de la Charente. **Amicale laïque de Champagne-de-Blanzac.** But: éducation scolaire, périscolaire et postscolaire. Siège social: école publique de Champagne-de-Blanzac.

4 mars 1952. Déclaration à la préfecture de Pau. **Amicale philanthropique de Vignes.** But: améliorer le sort de ses membres. Siège social: mairie de Vignes.

4 mars 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Béthune. **Union catholique wingtaise.** But: préservation et extension de la foi religieuse. Siège social: 16, rue Alfred-Dauchez, Wingles.

5 mars 1952. Déclaration à la préfecture d'Orléans. **Club hippique balgentien.** But: prendre les chevaux en pension aux éleveurs afin d'assurer leur débourage, leur dressage à la selle et à la voiture, leur mise sur l'obstacle; organiser des cours d'équitation pour les jeunes gens de la région et faciliter l'équitation à des amateurs de tout âge. Siège social: mairie de Beaugency.

5 mars 1952. Déclaration à la préfecture de la Charente. **Amicale laïque de Rancogne.** But: éducation scolaire, périscolaire et postscolaire. Siège social: école publique, Rancogne.

5 mars 1952. Déclaration à la préfecture des Deux-Sèvres. **Cercle d'escrime Du Guesclin.** But: pratique de l'éducation physique et des sports et plus spécialement celle des armes. Siège social: chez M. Bruere, 8, rue Yvers, Niort.

6 mars 1952. Déclaration à la sous-préfecture d'Argentan. **Union commerciale artisanale et paysanne de Briouze.** But: défense et développement du commerce, de l'artisanat et de l'agriculture locals. Siège social: mairie de Briouze.

6 mars 1952. Déclaration à la préfecture de Lille. **Judo-Club Saint-Martin.** But: permettre à ses membres l'étude et la pratique du judo et du jiu-jitsu. Siège social: 35, rue du Vieil-Abreuvoir, Roubaix.

6 mars 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Bayonne. **Association de la famille rurale de Jaxu.** But: grouper les chefs de famille rurales pour l'étude et la défense des droits et des intérêts moraux et matériels des familles rurales. Siège social: Serorateia, Jaxu.

6 mars 1952. Déclaration à la préfecture de la Gironde. **Association des parents d'élèves de l'école de filles Pluie de Roses,** au Pont-de-la-Maye. But: soutien de l'école. Siège social: rue du Maréchal-Joffre, Pont-de-la-Maye, Villenave-d'Ornon.

6 mars 1952. Déclaration à la préfecture de Lille. **Catho-Ciné-Club.** But: concourir à l'expansion de la culture cinématographique par l'organisation de projections et conférences. Siège social: 125, rue Meurein, Lille.

6 mars 1952. Déclaration à la préfecture du Rhône. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de la Demi-Lune dite Ecole Jeanne-d'Arc.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école Jeanne-d'Arc, rue de la Liberté, Tassin-la-Demi-Lune.

6 mars 1952. Déclaration à la préfecture de la Charente. **Amicale des écoles publiques de l'Houmeau.** But: formation morale, civique, physique et intellectuelle de ses membres. Siège social: école Paul-Bert, Angoulême.

6 mars 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Bayonne. **Association de la famille rurale d'Uhart-Cize.** But: grouper les chefs de famille rurale pour l'étude et la défense des droits et des intérêts moraux et matériels des familles rurales. Siège social: salle municipale, Uhart-Cize.

6 mars 1952. Déclaration à la préfecture de l'Ain. **Sou des écoles laïques de Montrevel.** But: instruction publique, éducation scolaire, péri et postscolaire et solidarité. Siège social: mairie de Montrevel.

6 mars 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Vervins. **Amicale d'anciens élèves des écoles de garçons et de filles de Vervins.** But: entretenir des relations amicales entre les anciens élèves de l'école; venir en aide aux sociétaires malheureux; développer l'instruction et l'éducation des adhérents par l'organisation de séances récréatives (théâtre, concerts, cinéma, etc.), d'un voyage annuel, de conférences, de compétitions sportives, etc.; encourager par la récompense la bonne fréquentation; favoriser la pratique de la coopération à l'école sous toutes les formes. Siège social: école de garçons, place Papillon, Vervins.

6 mars 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Reims. **L'Etrier de Champagne,** société hippique rurale et urbaine. But: s'intéresser à toutes les questions concernant le cheval. Siège social: 2, boulevard du Général-Leclerc, Reims.

6 mars 1952. Déclaration à la préfecture du Rhône. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons Vincent-Serre.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école Vincent-Serre, 13, avenue de la République, Tassin-la-Demi-Lune.

6 mars 1952. Déclaration à la préfecture de Troyes. Association de pêche et pisciculture **La Truite plainoise.** But: affermage de lots de pêche, lutte contre le braconnage. Siège social: mairie de Plaines-Saint-Lange.

6 mars 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Nazaire. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons de Saint-Marc-sur-Mer.** But: soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de garçons, Saint-Marc-sur-Mer.

6 mars 1952. Déclaration à la préfecture de Nîmes. **Association locale du Mouvement national d'épargne.** But: défense et développement de l'épargne. Siège social: mairie de Saint-Mamert.

7 mars 1952. Déclaration à la préfecture de la Charente. **Amicale des élèves, anciens élèves et amis des écoles publiques.** But: éducation scolaire, périscolaire et postscolaire. Siège social: école publique de garçons, Saint-Yrieix.

7 mars 1952. Déclaration à la préfecture de la Charente. **Amicale laïque d'Anville.** But: éducation scolaire, périscolaire et postscolaire. Siège social: école publique, Anville.

7 mars 1952. Déclaration à la préfecture de la Loire-Inférieure. **Amicale paléiste du Petit-Chantilly.** But: organiser des concours. Siège social: café de l'Avenir, place de la Liberté, Orvault.

7 mars 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Bayonne. **Association pour la défense des intérêts généraux du quartier des Allées-Marines,** Bayonne. But: défense des intérêts généraux du quartier des Allées-Marines. Siège social: 45, allées Marines, Bayonne.

7 mars 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Nontron. **Association locale du Mouvement national d'épargne du canton de Champagnac-de-Belair.** But: défense et développement de l'épargne. Siège social: mairie de Champagnac-de-Belair.

10 mars 1952. Déclaration à la préfecture des Alpes-Maritimes. **Nautic-Club d'Algajola.** But: favoriser la pratique du camping estival en Corse. Siège social: 2 *bis*, avenue Liserb, Nice.

10 mars 1952. Déclaration à la préfecture de Toulouse. **Orphéon blagnacais.** But: diffusion de l'art choral. Siège social: café du Soleil, Blagnac.

10 mars 1952. Déclaration à la préfecture de Montauban. **Association des parents d'élèves de l'école Saint-Joseph-de-Villebourbon,** à Montauban. But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: 63, faubourg Toulousain, Montauban.

10 mars 1952. Déclaration à la préfecture de Montauban. **Association des parents d'élèves de l'école Sainte-Marie-de-Villebourbon,** à Montauban. But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: 3, rue Bénédict-Prévost, Montauban.

10 mars 1952. Déclaration à la préfecture d'Indre-et-Loire. **Groupement familial et commercial des habitants des immeubles et magasins reconstruits de Tours-Nord pour la protection de leurs intérêts.** But: coordonner les rapports entre les services publics et privés et les usagers de ces services, coordonner les rapports entre les usagers, organiser la publicité et les manifestations commerciales. Siège social: restaurant Bure, place de la Résistance, Tours.

Paris. — Imprimerie des *Journaux officiels*, 31, quai Voltaire.